

Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

Rapport d'activités 2024



Syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze
11 Cours de la Chicane – 34800 Clermont l'Hérault
04.67.44.68.86 – info@lesalagou.fr
grandsitesalagoumourèze.fr



Table des matières

PRÉAMBULE.....	3
LABELLISATION GRAND SITE DE FRANCE.....	4
AXE A – Une fréquentation apaisée et équilibrée pour garantir l’intégrité des paysages et l’esprit des lieux	5
FA 1 - INCITER AUX DÉPLACEMENTS SANS VOITURE	5
FA 2 ET 4 - PARTAGER ET RESPECTER LE CODE DE CONDUITE ET ÉVALUER : L'OBSERVATOIRE DE LA FRÉQUENTATION DU GRAND SITE	5
FA 3 - GARANTIR L'IDENTITÉ DU GRAND SITE EN CADRANT LES USAGES	9
AXE B - Un accueil à la hauteur des paysages, basé sur une découverte sensible et respectueuse du Grand Site	11
FA 1 - PROPOSER UNE OFFRE DE SERVICES ET DE DÉCOUVERTE DANS DES PÔLES D'ACCUEIL FONCTIONNELS ET INTÉGRÉS AU PAYSAGE	11
FA 2 - CONFORTER LES ACTIVITÉS ET INTÉGRER AU PAYSAGE LES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL DANS LES ZONES DE CONVIVIALITÉ (BERGES DU LAC).....	11
FA 3 - PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS FRAGILES DES CŒURS DE SITE.....	12
FA 4 - AMÉLIORER L'ENTRETIEN DU DOMAINE DÉPARTEMENTAL DU SALAGOU ET LA QUALITÉ DES SERVICES OFFERTS AUX VISITEURS (TOILETTES, DÉCHETS, MISE À L'EAU...)	12
FA 5 - QUALIFIER LES ENTRÉES ET LES ROUTES DU GRAND SITE.....	16
FA 6 - STRUCTURER L'OFFRE DE LOISIRS DE PLEINE NATURE POUR VALORISER LES PATRIMOINES DU GRAND SITE.....	16
FA 7 - VALORISER LE GRAND SITE DANS LA DYNAMIQUE DU GÉOPARC « TERRES D'HÉRAULT ».....	17
AXE C – Un Grand Site habité : qualifier et accompagner les projets d'aujourd'hui et de demain pour les paysages	19
FA 1 - FAIRE VIVRE LA CHARTE ARCHITECTURALE, URBANISTIQUE ET PAYSAGÈRE	19
FA 2 - VIVRE DANS DES VILLAGES - SITES PATRIMONIAUX : MOURÈZE, VILLENEUVETTE, CELLES	21
FA 3 - CONFORTER LE DYNAMISME DES VILLAGES	22
AXE D – Des paysages agricoles et naturels dynamiques et préservés	23
FA 1 - MAINTENIR LES PAYSAGES OUVERTS GRÂCE AUX TROUPEAUX	23
FA 2 - MAINTENIR LA MOSAÏQUE PAYSAGÈRE EN CONFORTANT LA VITICULTURE, L'ARBORICULTURE ET LE MARAÎCHAGE	23
FA 3 - ASSURER UN USAGE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT DES TERRES AGRICOLES DU DÉPARTEMENT	24
FA 4 - VALORISER LE LIEN ENTRE PAYSAGES ET PRODUITS LOCAUX.....	24
FA 5 - DÉFINIR UNE STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LES ESPÈCES INVASIVES	25
FA 6 - PRÉSERVER LES ESPÈCES ET MILIEUX EMBLÉMATIQUES DU TERRITOIRE.....	26
AXE E – Un Grand Site pour rassembler, comprendre et respecter les paysages	29
FA 1 - GOUVERNANCE : UN SYNDICAT POUR RASSEMBLER ET IMPLIQUER.....	29
FA 2 - PAYSAGES EN PARTAGE : RASSEMBLER AUTOUR DE L'ESPRIT DES LIEUX.....	30

Préambule

En 2003, « la vallée et le lac du Salagou, et le Cirque de Mourèze et leurs abords » ont été classés au titre de la loi 1930 pour les paysages et désignés zone Natura 2000 pour leur biodiversité. Ces protections réglementaires ont pour conséquence une plus grande exigence de qualité dans les projets sur l'ensemble du site. Pour permettre la prise en compte de ces exigences et garantir l'évolution durable du territoire, les élus s'engagent en partenariat avec l'Etat dans la démarche Grand Site de France en 2010.

Suite à la mise en œuvre du programme d'actions 2015-2020, le Grand Site candidate au label « Grand Site de France ». Le territoire et son programme d'actions 2024-2032 sont labellisés en juillet 2024 par le ministère de l'environnement.

Le **programme d'action 2024-2032** présente les objectifs et les actions à mener par le Grand Site et ses membres.

<https://www.grandsitesalagoumourèze.fr/grand-site-salagou-cirque-de-mourèze/site-de-france-histoire-du-projet/le-projet-du-grand-site/>



Les trois tomes de la candidature au label Grand site de France

Le label « Grand Site de France » permet aux acteurs locaux de partager un projet de territoire structurant autour du paysage et de ses composantes. Il est ici porté et partagé par les 3 communautés de communes (Communautés de Communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac et du Grand Orb) et le Département, en partenariat étroit avec l'État. Le Grand Site de France compte 17 communes ; il comprend le site classé de la vallée du Salagou et du Cirque de Mourèze, le site classé du Vissou et de Vissounel (Cabrières et Péret) et le Site Patrimonial Remarquable de Villeneuveville.

Les enjeux du Grand site sont de garantir la préservation et la mise en valeur des paysages uniques et exceptionnels tout en permettant la vie des villages, les animations et le développement économique local.

Concrètement, cela implique pour le Syndicat mixte à la fois :

- **D'animer la concertation** entre tous les acteurs du Grand Site pour **assurer la cohérence des projets** :
 - Les services de l'Etat
 - Les élus et différents services du département et des communautés de communes
 - Les 17 communes
 - Les organismes : Hérault tourisme, Hérault sport, Chambre d'agriculture....
 - Les prestataires, les fédérations, les associations sportives, culturelles, environnementales, agricoles
 - Les habitants
 - Les porteurs de projets : organisateurs d'évènements, ...
- **Et d'intervenir en direct pour gérer (éviter les conflits d'usage), préserver, entretenir et valoriser les paysages du Grand Site** :
 - Accueillir et sensibiliser les visiteurs via une patrouille de terrain,
 - Faire respecter le code du Grand Site et le règlement d'utilisation du Domaine du Salagou,
 - Ramasser les déchets résiduels sur le Domaine départemental du Salagou,
 - Enlever les herbiers sur les plages surveillées et coordination des chantiers « cactus invasifs »
 - Assurer l'animation des sites Natura 2000 : suivi de la faune, lien avec les agriculteurs pour maintenir les milieux ouverts et limiter les pesticides....
 - Animer la charte architecturale, urbanistique et paysagère pour accompagner les habitants et les collectivités,
 - Faire comprendre les paysages, l'esprit des lieux grâce à un programme de sorties/ animations et rencontres.

Labellisation Grand Site de France

Suite à la validation du dossier en CDNPS fin 2023, le SMGS a poursuivi le travail intensif autour de la candidature au label Grand Site de France.

La communauté de travail, animée par le SMGS, a préparé et accueilli l'**inspection nationale** du ministère de l'environnement. Ces 3 jours de visite en mars ont mobilisé environ 60 participants (acteurs du territoire, prestataires, élus, services, Etat...). Le programme a été riche et les échanges très intéressants. Les conclusions de l'Inspecteur ont été valorisantes et constructives. Il a salué le travail réalisé et l'engagement de l'équipe et des élus. Le SMGS a ensuite accueilli la **commission label du Réseau des Grands Sites de France**. Ces 2 visites ont donné lieu à des **rapports** présentés à Paris lors de la **commission supérieure des sites, paysages et perspectives** (CSSPP).

Le SMGS a préparé son passage en **CSSPP** (délégation - 8 élus et techniciens, et Etat - prises de paroles, ...), qui a eu lieu le 23 mai à Paris.

La commission a donné un avis favorable à l'unanimité, le label a été signé par le ministre le 1er juillet 2024. **Le Grand site de France Salagou – Cirque de Mourèze est ainsi le 22ème site labélisé.**

Le SMGS a invité les partenaires à un pique-nique partagé à Mourèze le 11 juillet pour fêter l'obtention du label. La biennale du Grand Site en 2025 permettra de fêter le label avec les habitants également.

Le rapport de l'inspecteur est disponible au SMGS.



AXE A – Une fréquentation apaisée et équilibrée pour garantir l'intégrité des paysages et l'esprit des lieux

L'ambition du Grand Site est de limiter les pressions liées à l'attractivité du Grand Site. Les loisirs, les visiteurs, les animations, ont tous leur place dans le Site, dans la mesure où ils respectent le paysage et la vie du site, sans en perturber durablement le rythme et le caractère.

FA 1 - Inciter aux déplacements sans voiture

PISTE CYCLABLE CLERMONT L'HERAULT/LAC

Le Syndicat participe aux projets d'aménagements cyclables depuis les villes-portes et jusqu'au Grand Site.

Les travaux de la 2nde tranche, en site classé, seront faits en articulation avec le projet de requalification du pôle de Clermont l'Hérault. Le SMGS participe à la réflexion au travers du comité technique, comprenant également les services de l'Etat. Le CD34 a retenu l'équipe de maîtrise d'œuvre qui prépare le dossier.

COVOITURAGE

Le Département, a lancé un plan de covoiturage afin d'inciter les usagers à pratiquer et faciliter cette pratique pour se rendre sur les domaines départementaux. Le Grand Site est associé pour travailler sur le maillage avec les villes portes (Clermont l'Hérault, Lodève) et jusqu'au lac.

FA 2 et 4 - Partager et respecter le code de conduite et évaluer : l'observatoire de la fréquentation du Grand Site

Le Grand site assure la mise en réseau des acteurs dans le Grand Site et notamment dans le domaine départemental du Salagou : agents assermentés, techniciens, prestataires, usagers... par le biais de la commission « Grand Site » et des patrouilles de terrain. Il est chargé de faire respecter le Règlement d'utilisation du Domaine départemental.

AMELIORER LA COMPREHENSION DU CODE DU GRAND SITE ET LA GESTION DES USAGES

- Grâce aux patrouilles du Grand Site et à la coordination des agents de terrain

En service du 9 avril au 26 août, le binôme de patrouilleuses à cheval a sensibilisé les usagers au respect du code de conduite tous les week-ends.

Il a été rejoint par 2 patrouilles VTT à temps plein, un premier binôme du 21 juin au 09 septembre et un second du 10 juillet au 19 août.

Le Grand site Salagou – Cirque de Mourèze prépare et fait évoluer en permanence les outils permettant la verbalisation (mise en place des arrêtés municipaux, dépliants...) et coordonne les équipes de terrain.

3 réunions ont été organisées : préparation de saison, bilan mi-saison avec les agents assermentés et les communes riveraines du lac et bilan de saison.



En amont de la saison, un travail a été mené avec les Agents de Surveillance de la Voirie Publique de la Communauté de communes du Clermontais. Ce partenariat est à prolonger et renforcer pour 2025 afin d'assurer une présence renforcée sur les berges du lac et assurer la verbalisation.

Pour pallier à l'absence de la garde républicaine, réquisitionnée dans le cadre de l'organisation des Jeux olympiques. Le Grand Site a passé une convention avec la gendarmerie pour garantir que des agents assurent une présence sur les berges du 8 juillet au 26 août. 2 agents, de la compagnie de Lodève, ou de celle de Clermont, ont ainsi assuré des patrouilles matin et après-midi. Ce dispositif n'a pas permis la même présence et souplesse que la garde républicaine mais a permis d'affirmer le partenariat avec la gendarmerie.

Comme les années précédentes, le dispositif a été renforcé par la présence de la fédération de pêche qui organise des patrouilles hebdomadaires, toute l'année, à pied ou en bateau. Pendant l'été, les agents de la patrouille équestre se sont joints à ces tournées. Elles sont l'occasion d'atteindre des lieux et des usagers d'une façon différente. La fédération de pêche peut verbaliser les contrevenants aux règlements liés à la pêche : défaut de permis, nombre de lignes ou distance des lignes par exemple. Elle fait également de la sensibilisation sur le respect du Code, et rappelle l'interdiction des campements.



● Grâce aux équipements

La pose de panneaux ou d'équipements en site classé n'a lieu qu'en respectant la carte de vocation des espaces, après accord des services de l'Etat et seulement si l'absence d'équipement entraîne un trouble impactant le site. Le SMGS a coordonné la pose :

- D'un panneau d'entrée de site à St Fréchoux (le Bosc) pour informer de l'interdiction du camping et des feux en site classé.
- D'un portique à la Borne (Octon) et de merlon pour empêcher le stationnement sauvage
- D'un espace "remorque" aux Vailhés (Le Puech) pour inciter les usagers à laisser les places à proximité de la mise à l'eau aux usagers en bateau (pêcheurs, plaisanciers...)
- Suite à la refonte du code du Grand Site en 2023, le Grand Site actualise la maquette du panneau « code du Grand Site » présent dans les villages du Grand Site et sur les parkings du Domaine Départemental du Salagou.

Suite à la pose d'un panneau sens interdit « sauf mise à l'eau » à la **presqu'île de Rouens** pour clarifier l'information notamment pour les usagers qui restaient stationnés après la barrière hors saison ; à la demande de la Fédération de pêche, le Grand Site expérimente la possibilité de laisser la barrière de la presqu'île de Rouens ouverte à l'année. La barrière pourra rester ouverte du 15 juin au 15 septembre à condition que les usagers respectent le « sens interdit ». Si les services de l'état l'acceptent, l'installation d'un portique sera nécessaire car cette zone ombragée est très attractive pour les camions et camping-cars.

● Par le partage des informations liés aux usages

Le Grand site diffuse pendant toute l'année les relevés de **la cote du lac** qui sont établis par le Département. Il le fait via son site Internet et l'envoi à l'ensemble des personnes inscrites à la Commission Grand site.

Il diffuse également les rapports des **tests de la qualité des eaux** qui sont effectués par l'ARS, selon le même procédé. Ces tests sont effectués en saison estivale, à raison de 2 fois par mois, sauf situation exceptionnelle.

- **Cyanobactérie :**

A partir du 13 août et jusqu'au 28, le lac du Salagou a connu un épisode d'alerte Cyanobactérie. Le Département, assure la surveillance, il a déclenché l'alerte de niveau 1. Le Grand site a alors diffusé auprès du grand public et de la commission les informations disponibles. De nombreux appels téléphoniques ont été reçus au bureau et 200

personnes se sont abonnées à la page Facebook pendant cette période où l'ensemble des usagers étaient en attente d'informations.

Après un premier bilan, une mise à jour du protocole doit être élaborée collectivement avec le Département, l'ARS et les acteurs concernés.

- Fermeture des massifs :

Suite à la parution de l'arrêté préfectoral réglementant l'accès aux massifs forestiers en cas de risque incendie, le Grand site a maintenu une veille sur les niveaux d'alerte pour la montagne de Liausson au cours de l'été. En cas de fermeture du massif, le Grand Site a relayé l'information.

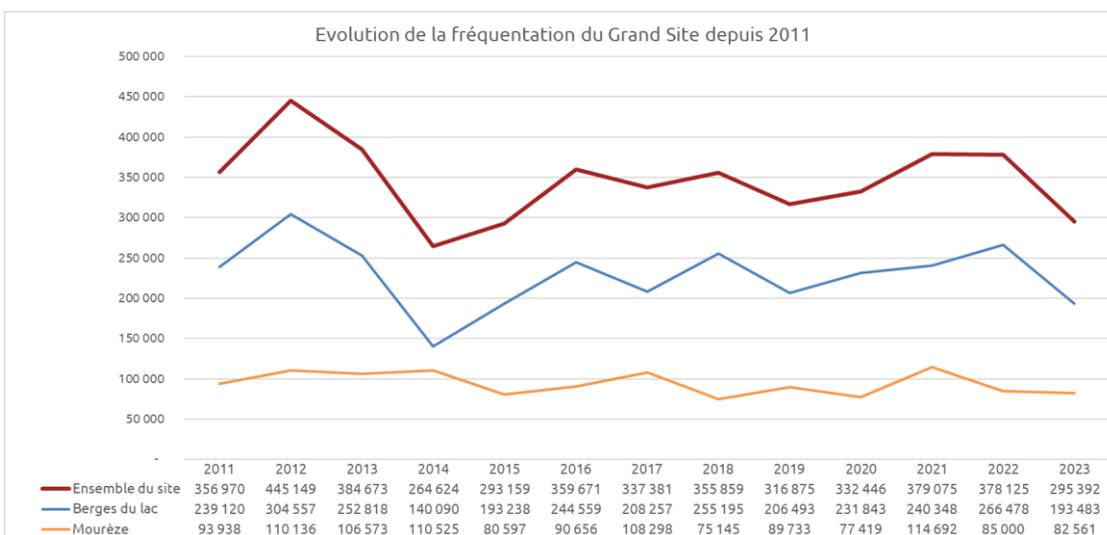
- Pavillon bleu :

Comme chaque année, la commune Clermont l'Hérault s'est vue décerner le label pavillon bleu, label de tourisme durable. La mairie s'est appuyée sur le Grand Site pour préciser et améliorer son dossier.



EVALUER : L'OBSERVATOIRE DE LA FREQUENTATION

Le dispositif de gestion de la fréquentation est évalué annuellement depuis 2011 grâce à cet observatoire. Chaque année, le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze produit le bilan annuel de l'année précédente en mars.



Pour consulter les bilans : <https://www.grandsitesalagoumourèze.fr/ressources/documents/>

Grâce à un financement de la DREAL, depuis cette année les Grands Sites peuvent accéder gratuitement aux données de l'observatoire Flux Vision Tourisme (géré par l'ADT). Ces données permettront d'avoir une vision globale sur l'année de manière plus précise et objectives.

Bilan de la saison estivale 2024 :

- La baisse globale de fréquentation observée en 2023 se poursuit en 2024
 - - 4% sur les berges du lac
 - - 22% à Mourèze
- Il s'agit de la 2ème année la plus basse (après 2014) depuis le début des comptages.
- Causes avancées : la météo capricieuse en début de saison (juin, juillet), les difficultés sociaux-économiques, l'alerte cyanobactérie en août, et les journées de fermeture du massif forestier de Mourèze (risques incendies).

Le nombre de véhicules stationnés hors parkings a fortement baissé : 19 véhicules par jour contre 26 en 2023 et 100 en 2021. La disparition des gros points de stationnement sauvage est à analyser en regard de 2 éléments :

- La baisse de la fréquentation qui rend la gestion plus facile (moins de stationnement sauvage quand les parkings ne sont pas saturés)
- Seulement 11 jours de dépassements de la capacité du site (22 en 2023, 30 en 2022)

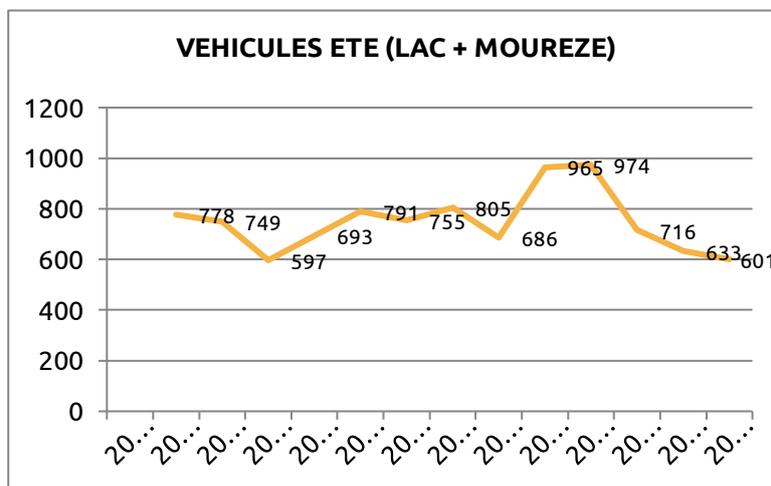


L'objectif de maintenir le stationnement sauvage sous le taux de 8% est largement atteint (3,3%).

Depuis 2023, chaque pôle est désormais équipé d'une aire de services de nuit aménagée pour les camping-cars et camions aménagés, indépendante, ouverte à l'année, et payante. L'ouverture de l'aire de service du camping club du Salagou à Clermont l'Hérault au printemps a entraîné la fermeture de l'aire temporaire de nuit de l'Easa, qui devient une zone de stationnement de jour pour les camping-cars (la seule non limitée en hauteur sur le pôle de Clermont).

En 2024, on observe une hausse du nombre de véhicules aménagés qui passent la nuit illégalement sur les berges malgré la baisse du nombre de visiteurs : 40, contre 34 en 2023 et 27 en 2022.

La baisse de présence des agents assermentés (absence de la garde républicaine mobilisé pour les JO, moins de disponibilité des ASVP du Clermontais, moins d'effectifs disponibles dans les Gendarmerie pour verbaliser...) se ressent vis-à-vis du respect du code de conduite, particulièrement concernant le stationnement de nuit des camping-cars. Il est crucial d'assurer la verbalisation des véhicules stationnant de 22h à 8h illégalement, pour ne pas nuire aux efforts des dernières années.



Pour plus de détails demandez le compte-rendu de la commission

FA 3 - Garantir l'identité du Grand Site en cadrant les usages

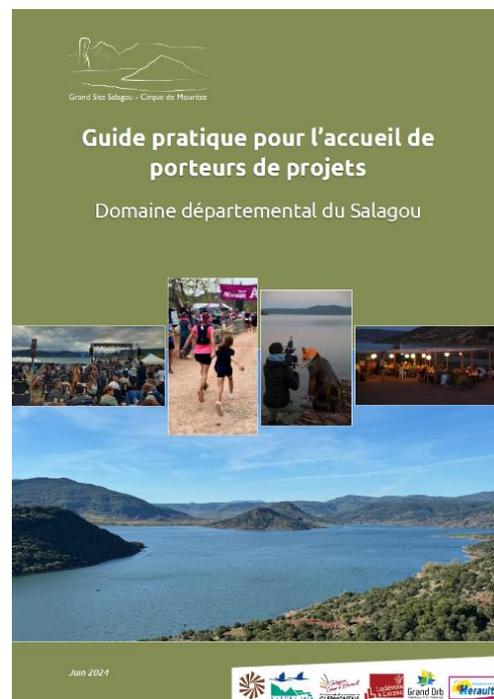
Le domaine départemental du Salagou est un espace public ouvert, vivant, accessible à tous, particulièrement prisé des porteurs de projets (manifestations, installation d'activités touristiques et de loisirs, tournages...). Il présente un cadre naturel exceptionnel très varié mais également très fragile.

Le **règlement** d'utilisation du domaine départemental du Salagou a été élaboré collectivement en 2017. Ce règlement compilant les règles à respecter rappelle que le Grand site assure l'instruction des demandes en concertation avec les partenaires avant que le propriétaire (Département) ou le gestionnaire (communauté de communes/mairie) signe l'autorisation d'occupation du domaine public.

Ce document doit être mis à jour dans le cadre d'une concertation avec l'ensemble des collectivités membres. Il est accompagné d'un **guide** d'accueil des porteurs de projet, actualisé en 2024.

Le Grand site réunit la **commission « porteurs de projets »** (29-10-24) annuellement depuis 2021 pour se positionner sur les demandes d'installation d'activités économiques et l'organisation de manifestations. Cette commission se compose du bureau des élus du Grand site, des maires des communes riveraines du lac, des présidents et vice-présidents (tourisme/APN) des collectivités membres du Grand site.

Pour plus de détails demandez le compte-rendu de la commission



ACCUEILLIR ET CADRER LES MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES SUR LES BERGES DU LAC

Le Grand site, depuis 2020, lance chaque année un **Appel à Manifestation d'Intérêt** pour l'organisation de manifestations sur le domaine départemental. Les porteurs de projet souhaitant organiser un événement sur les berges en 2025 ont été invités à remplir un dossier de candidature. La commission « porteurs de projet » analyse les candidatures, les positionnant ainsi sur le calendrier de l'année à venir. Les collectivités (CD, CC, communes), suite à l'instruction au sein du SMGS, peuvent ensuite rédiger les autorisations d'occupation.

Depuis 2023, les porteurs de projets sont invités à expliciter la façon dont ils entendent gérer les déchets. Depuis 2024, les porteurs de projets sont également invités à prendre en compte l'impérieuse nécessité de sensibilisation des publics aux enjeux du site.

Pour 2024, 46 demandes de manifestations sur le domaine départemental du Salagou ont été retenues sur 47. On constate, au fil des années, que la procédure est mieux connue, y compris par les manifestations de plus petite envergure. Des réunions de bilans sont proposées, notamment avec les nouvelles manifestations.

ACCUEILLIR ET CADRER LES PRISES D'IMAGES (TOURNAGES)

Concernant les prises d'images : film, clips..., en 2024,

- Une vingtaine de demandes a été instruite.
- 1 refus de principe (portant sur un projet de publicité pour un véhicule motorisé) a été prononcé.
- 10 projets ont abouti.
- 2 tournages sans autorisation ont été repérés cette année.

Suite à la demande des élus du Grand site, depuis plusieurs années, le Département de l'Hérault a délibéré en septembre 2021 pour la mise en place d'une redevance sur les domaines départementaux. Une mise à jour des grilles tarifaires des redevances, afin de permettre une meilleure prise en compte des projets selon leur ampleur, est en cours.

ACCUEILLIR ET CADRER LES INSTALLATIONS ECONOMIQUES SUR LES BERGES

En 2024, 1 demande spontanée d'installation de type parc aquatique a été rejetée conformément au principe acté en 2022. La commission Porteurs de projet de 2023 avait refusé l'installation sur les berges de 2 projets. 4 demandes ont été acceptées et ont pu être concrétisées.

La commission de novembre 2024 **analyse les demandes** d'installation **pour 2025** et fait **le bilan des expérimentations 2024**

Le SMGS fait le lien avec les services du CD, le prestataire et/ou la mairie concernée pour assurer la mise en place de convention d'occupation du Domaine Public sur les espaces de convivialité de l'ARIOLE, OCTON, LIAUSSON.

Pour plus de détails demandez le compte-rendu de la commission

AXE B - Un accueil à la hauteur des paysages, basé sur une découverte sensible et respectueuse du Grand Site

L'ambition est d'améliorer l'accueil des visiteurs (habitants et touristes), en proposant un accueil qualitatif à l'année, tout en préservant durablement les paysages exceptionnels :

FA 1 - Proposer une offre de services et de découverte dans des pôles d'accueil fonctionnels et intégrés au paysage

BAIE DES VAILHES

Implication du SMGS dans l'étude de préprogrammation sur la Baie des Vailhès commanditée par Territoire 34 pour le compte du CD34 : rencontre du bureau d'étude, visite sur site, participation aux réunions, atelier, ...

Coordination d'un atelier sur la Baie des Vailhès avec les acteurs de l'entretien du pôle pour proposer des actions d'amélioration du fonctionnement, de l'entretien et de la qualité paysagère du pôle pour la saison 2025.

Le camping des Vailhès, dont la gestion est déléguée par la CCLL à la société Huttoxia, et aujourd'hui à leur branche OnlyCamp (campings nature), finalise son projet de requalification du camping. Le SMGS a organisé une tournée qui a donné lieu à des préconisations et attentes précises de l'Etat et des conseils via les paysagistes et architecte du Grand Site.

POLE DE CLERMONT L'HERAULT

Le permis de requalification déposé par le CD34 a été approuvé en décembre 2023, le SMGS s'implique dans le projet en participant aux réunions, assurant le lien avec les acteurs locaux, rédigeant des notes techniques sur le projet.

Le Syndicat rappelle la nécessité de travailler sur l'entretien et la gestion future du pôle dans les différentes instances et de manière coordonnée avec le reste du site, via la coordination du SMGS.

Le Département annonce en 2024 que la Maison du Salagou accueillera le siège du Géoparc et l'équipe dédiée du Geoparc. Le CD34 met en place un groupe de travail sur les espaces d'interprétation du futur pôle.

POLE DE MOUREZE

La mairie souhaite réaliser un parking de délestage en contre-bas du parking actuel. Le SMGS accompagne la commune, échange sur la méthode et a facilité les échanges en programmant une tournée. La commune a choisi de faire appel à Hérault Ingénierie pour travailler sur le projet. Le SMGS accompagne à la rédaction du cahier des charges.

En parallèle, afin d'améliorer la qualité paysagère du bâtiment et le fonctionnement du parking, la mairie travaille à l'installation d'un nouveau système d'accès et de paiement, qui permet de supprimer les barrières automatiques.

La communauté de communes a missionné le Passe-Muraille et Extra art en 2022 pour créer et installer l'interprétation de la Maison de Site. Ce bureau d'étude a également pour mission la réalisation d'un schéma d'interprétation à l'échelle de la commune. Le SMGS accompagne la Communauté de communes pour la mise en œuvre de cette mission.

FA 2 - Conforter les activités et intégrer au paysage les infrastructures d'accueil dans les zones de convivialité (berges du lac)

LA ZONE DU RELAIS NAUTIQUE

Le SMGS accompagne le prestataire du relais nautique pour faire aboutir le projet d'installation d'un filtre permettant la potabilisation de l'eau du lac et l'amélioration des conditions d'installation : convention, toilettes,...

LA ZONE DE L'ARIOLE

L'enjeu sur cette zone est de régulariser la structure démontable et d'améliorer les conditions de travail du gestionnaire pour qu'il puisse s'investir plus sereinement dans cette activité et étendre sa saison.

Le SMGS a organisé des rencontres avec les services instructeurs, les services risques de la DDTM et eau du CD, les élus et les paysagistes-conseils pour trouver les modalités de régularisation du bâtiment. Le PLU de Clermont l'Hérault ayant intégré dans sa révision la possibilité de régulariser la structure, le pétitionnaire peut déposer un permis saisonnier pour 5 ans. Le permis est déposé fin 2024.

LA ZONE DU MAS DE RIRI

Le prestataire a fait faire à un paysagiste, en concertation avec les services de l'Etat, un plan guide paysager pour l'aménagement et la mise en valeur du camping. Ce plan permettra une approche globale et durable, et au fur et à mesure des capacités d'investissement du propriétaire du camping de demander les autorisations idoines. Ce plan guide paysager a été approuvé en CDNPS en 2023. Suite à cette validation, le propriétaire du Mas de Riri dépose les permis nécessaires selon le plan validé, en 2024 un permis pour l'extension du bâtiment principal a été déposé et reçu un avis favorable de la CDNPS en juin.

FA 3 - Préserver les espaces naturels fragiles des cœurs de site

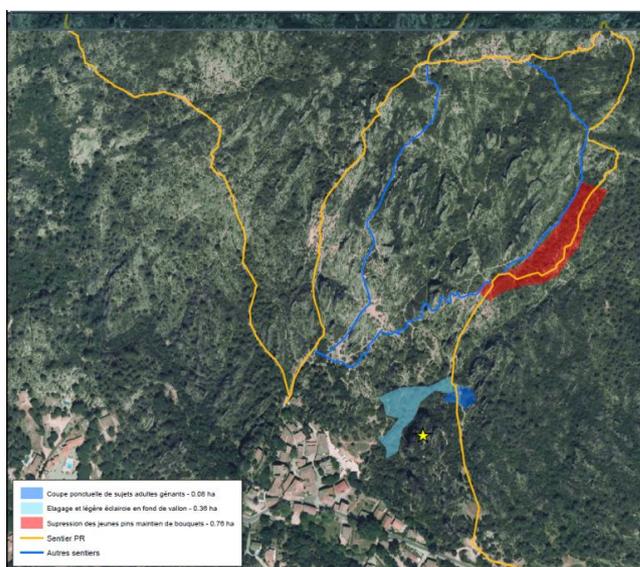
PRESERVER LA QUALITE DU CIRQUE DE MOUREZE

Pour répondre aux menaces de fermeture des perspectives paysagères, de disparition des milieux naturels ouverts et du risque d'incendie pour le village, la Communauté de communes du Clermontais a réalisé plusieurs tranches de coupe de pins du cœur du cirque. Une étude paysagère et environnementale a permis d'identifier très finement les pins à abattre et ceux à conserver (ombre, intérêt paysager...) Il convient de continuer l'arrachage conformément au dossier validé en CDNPS.

La campagne 2024-2025, en maîtrise d'ouvrage CCC, comprend du débroussaillage et de l'abattage sur une surface totale de 1.20 hectares découpée en 3 zones.

MAINTENIR LA FERMETURE SAISONNIERE DE LA PISTE DES VAILHES

En 2022, le Grand Site a expérimenté, avec succès, la fermeture du 15 juin au 15 septembre de cette zone naturelle, l'équipe du SMGS en lien avec l'agence des routes du CD a reconduit cette action en 2024.



FA 4 - Améliorer l'entretien du Domaine départemental du Salagou et la qualité des services offerts aux visiteurs (toilettes, déchets, mise à l'eau...)

La forte fréquentation des berges nécessite la mise en place d'équipements et de services en adéquation avec la carte de vocation des espaces pour offrir un accueil à la hauteur du Grand Site et protéger les espaces sensibles. Ces équipements sont régulièrement dégradés, abimés voire vandalisés, nécessitant des moyens techniques efficaces pour être remis. L'enjeu dans un site multi-acteurs est d'articuler les rôles de chacun pour un dispositif d'entretien performant et équilibré.

PLAN « DECHETS » : PAYSAGES SANS EMBALLAGES

La fréquentation importante du Grand Site induit une quantité non négligeable de déchets produits chaque année par les visiteurs.

En complément de la collecte des bacs (colonnes de tri et résiduels) assurée par les services des Communautés de communes, depuis 2016 le Syndicat gère la prestation de ramassage



manuel des déchets abandonnés sur le Domaine départemental (berges du lac) pour le compte du CD34 (co-financier de la mission avec l'organisme Citéo). Le Grand site a intégré dans ce marché des clauses sociales afin de favoriser l'accès au retour à l'emploi des personnes en difficultés sociales et professionnelles. Il missionne depuis décembre 2020 Croix Rouge Insertion qui intervient une centaine de jours dans l'année.

En parallèle, le Syndicat a lancé en juin 2022 une opération « Paysage sans emballages », financé par Citéo dans le cadre d'un AMI, visant à réduire la quantité de déchets abandonnés dans les espaces naturels.

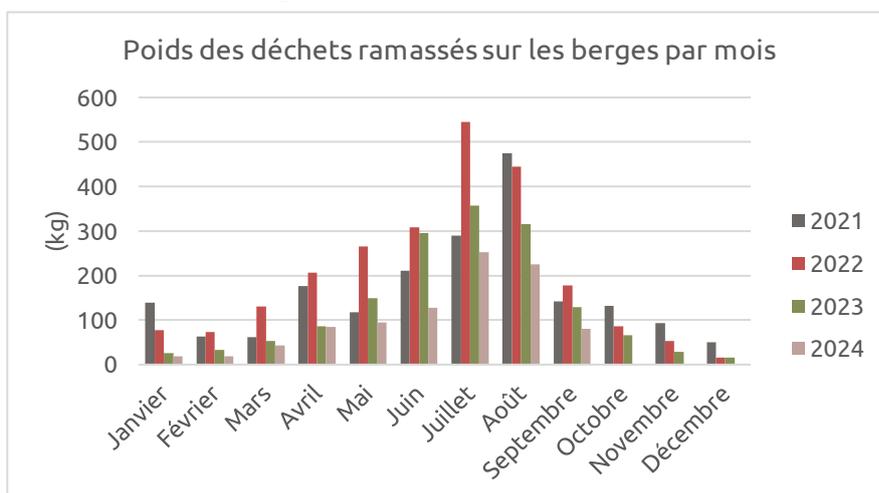
Satisfait du travail effectué et reconnaissant l'expérience intéressante au niveau national, Citéo a souhaité poursuivre le financement accordé au Syndicat mixte, sous forme d'une convention de 3 ans, renouvelable 1 fois.

En 2024, le syndicat a poursuivi les actions :

- Ramassage des déchets sur le domaine départemental (berges du lac) pour maintenir la propreté du site, via une prestation de la Croix-Rouge insertion
- Caractérisation des déchets ramassés afin de mieux connaître les problématiques et les points noirs du site, et pouvoir intervenir plus efficacement sur la réduction des déchets
- Sensibilisation des visiteurs via les patrouilles du Grand Site, sur le respect du code de conduite, et notamment sur la nécessité de ramporter et trier leurs déchets
- Réalisation d'une nouvelle campagne de communication/sensibilisation du grand public pour inciter à ramporter ses déchets et ne pas passer la nuit sur les berges.

Après une année 2022 particulière, les quantités de déchets ramassés continuent de baisser années après années.

Les résultats de la caractérisation pour l'été 2024 sont similaires à ceux de 2023 et 2022, mais dans des quantités moindres sur l'ensemble des berges.



NOM	SURFACE (HA)	TOTAL (KG)	MOY/HA	FREQUENTATION
Station de pompage d'Octon	2	43,274	21,64	16
Baie des Vailhès	6,18	126,241	20,43	153
Barrage/Mont Redon	2,4	33,596	14,00	13
L'Ariole	3,78	48,644	12,87	66
Pôle de Clermont	12,25	135,85	11,09	143
Rives de Liausson	8,56	75,528	8,82	30
Les Plos	4,39	32,51	7,41	27
Relais nautique d'Octon	2,15	12,281	5,71	25
Celles/Mas de Riri	6,46	27,036	4,19	48
Neck de la Roque	6,51	26,661	4,10	8
Presqu'île/Jonquier-Lavadou-Rouens	7,27	29,526	4,06	34
Berges nord/Chapelle de Clans	13,53	10,989	0,81	7
Roselière	8,55	6,683	0,78	0
Tour de Rouens	11,14	6,122	0,55	0
Tour de la Sûre	13,6	3,098	0,23	0

Les types de déchets majoritaires sont les mêmes chaque année : le papier-toilette et les mégots étant les déchets les plus retrouvés sur les berges ; puis les restes de pique-nique (canettes et bouteilles en plastiques, emballages alimentaires, ...). Les données de Paysages sans emballages permettent de quantifier l'impact des aménagements sur la propreté du site, et notamment :

- L'installation de toilettes sèches saisonnières sur le parking de l'Ariole qui a permis de faire baisser de manière significative la quantité de papiers-toilette retrouvés sur la zone (102 en 2024, contre 249 en 2023).
- L'installation d'un portique à la station de pompage d'Octon qui limite le nombre de camping-cars qui passent la nuit sur la zone, et qui a permis de faire passer de 42 à 22kg/ha la quantité de déchets abandonnés.

Ces évolutions sont à moduler avec la baisse de fréquentation globale des berges, et les résultats seront à observer sur plusieurs saisons pour confirmer leur efficacité.

Comme en 2023, une analyse précise des données de caractérisation sera réalisée sur l'année entière et permettra de comparer les données sur des périodes similaires, au regard de la fréquentation.

PLAN « TOILETTE »

Le SMGS a mis en place un groupe de travail sur l'amélioration des toilettes du Domaine Départemental. **Depuis le 15 juin 2024, les plages de Clermont l'Hérault, de l'Ariole, d'Octon et de la Baie des Vailhès sont équipées de toilettes.**

En 2023, le Grand Site a ramassé plus de 7000 feuilles de papier toilette ! En 2024, les actions de sensibilisation des patrouilles, la pose d'un panneau d'information sur le pôle de Clermont pour renseigner sur la distance aux toilettes et la pose de nouvelles toilettes ont permis d'améliorer l'accueil et de mieux préserver le Grand Site. Sur la période du 15 juin au 15 septembre, 3032 feuilles de papiers-toilette en 2024, contre 4678 sur la même période en 2023, en grande partie due également à la faible fréquentation, l'analyse devra être poursuivie en 2025.

Pour économiser la ressource en eau et équiper des zones non raccordées aux réseaux, des toilettes **sèches** ont été installées sur les plages d'Octon, de l'Ariole et des Vailhès. L'économie d'eau étant évaluée à 5 litres par passage, avec une estimation de minimum 10 000 passages par toilettes et par saison, cela représente environ 200m³ d'eau économisée chaque été !

Afin d'apporter une dimension sociale au projet, le Conseil Départemental de l'Hérault a retenu l'offre d'**Ecosec**, SCOP montpelliéraine, qui s'est associée pour le Domaine Départemental du Salagou à **l'Abeille verte**, une Entreprise à But d'Emploi, dans le cadre de l'expérimentation "Territoires zéro chômeurs". Elle a pour objectif la création d'emplois pérennes supplémentaires sur des activités en lien avec la transition écologique et sociale.

Le Conseil Départemental de l'Hérault a pris en compte les attentes des services de l'Etat, des paysagistes et architectes du Grand Site en proposant un modèle pour le Relais d'Octon robuste, adapté au site, à ses paysages, à de forte fréquentation, utilisant des matériaux issus du réemploi. Le SMGS accompagne également le CD dans les échanges avec les services de l'Etat et la rédaction des autorisations administratives.

Le bilan a été reconnu comme très bons, reste à améliorer, pérenniser et compléter le dispositif.

PONTON HANDI-PECHE D'OCTON

En 2021, les services du CD34 en charge de l'entretien du ponton, suite à expertise, alertent sur la fragilité de la structure et préconisent un démontage du ponton.

Au regard du changement climatique, des incertitudes liées au niveau du lac, du comblement naturel du lac sur ce secteur, au fort impact paysager du ponton en période de basses eaux et à l'impossibilité de pêcher une partie de l'année depuis cet ouvrage, le SMGS a accompagné le CD pour déposer le permis pour démolir l'ouvrage. La CDNPS a validé le dossier en janvier 2024.

Le Département de l'Hérault a entrepris, en octobre, la déconstruction du ponton. Le Département a travaillé avec la Grande Conserve à Lodève et une grande partie des matériaux vont être récupérés pour d'autres projets publics. Les garde-corps seront réutilisés à Aspiran et les matériaux en bois seront réemployés pour la nouvelle Maison des Jeunes de Lodève.





ENTRETIEN DES PARKINGS, DES ACCES, DE LA SIGNALÉTIQUE ET DES DISPOSITIFS DE CONTENTION DES VEHICULES

Dans le respect du site : remise en état des parkings, des dispositifs de contention des véhicules et de la signalétique du domaine départemental ; coordination et concertation réalisées par le Syndicat.

Le Syndicat mixte a coordonné les actions d'entretien suivantes :

- Entretien des mises à l'eau (intervention CD34). Le SMGS travail avec le CD et la Fédération de pêche pour que la Fédération puisse assurer à termes l'entretien des mises à l'eau.
- Débroussaillage des arbres en aval du barrage : lien services de l'Etat, biodiversité, ... (intervention CD34).
- La suppression d'arbres morts sur les berges potentiellement dangereux pour les usagers (intervention CD34 et CCC).

Par ailleurs, le Grand Site a travaillé sur le projet d'entretien de "Gaz de France" concernant le débroussaillage du réseau qui passe au Salagou. La vigilance du SMGS a permis de rappeler les enjeux et d'éviter de trop forts impacts paysagers, sur la biodiversité et sur la fréquentation.

Il a également accompagné le CD34 (DGA Développement de l'Economie Territoriale, Insertion, Environnement) et l'association Roule Nature (Expert en activités de pleine Nature adaptées aux personnes à mobilité réduite) pour déplacer une barrière afin de permettre le passage des fauteuils tout terrain dans le cadre de la mise en accessibilité du PR des Vailhès.

ENLEVEMENT DES HERBIERS AQUATIQUES

L'herbier envahissant - *Lagarosiphon major* - est présent sur la quasi-totalité des berges du lac. Inoffensif pour l'homme, il rend la baignade désagréable et complique les activités nautiques. Le Grand Site assure la coordination, le recueil des autorisations administratives et la réalisation des chantiers d'arrachage du lagarosiphon sur les plages des Vailhès et de Clermont l'Hérault, avec l'appui technique et logistique de la Fédération de pêche.

Le 24 et 25 juin s'est déroulé le chantier d'arrachage dans la baie des Vailhès, en présence des agents du Grand Site et de la Fédération de Pêche et de l'entreprise de travaux publics mandatées.

En 2024, le Mas de Riri et le Relais Nautique d'Octon n'ont pas organisé de journées d'arrachage bénévoles sur leurs plages. La Base de plein air du Clermontois a utilisé du matériel nouvellement acheté pour couper et ramasser régulièrement les herbiers dans le port de la base. Comme pour les années précédentes, le travail d'arrachage est complété par un travail de ratissage sur la plage de Clermont l'Hérault par la Croix Rouge Insertion de fin juin à la mi-août.



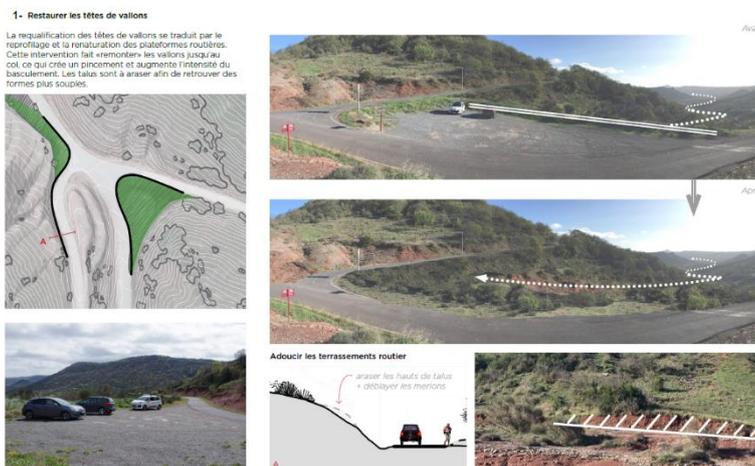
En 2024, le SMGS travaille sur la prolongation de l'arrêté autorisant l'arrachage et le transport du lagarosiphon, autorisation se terminant début 2025. La demande est en cours auprès des services de la DDTM.

Pour plus d'information, voir le bilan 2024 des chantiers d'arrachage des herbiers du lac du Salagou.

FA 5 - Qualifier les entrées et les routes du Grand Site

INTÉGRATION ET VALORISATION DU COL DE LA MERQUIÈRE (EN LIEN AVEC LE GÉOPARC)

Ce projet prioritaire porte notamment sur la mise en valeur de l'arrivée dans le Grand Site depuis le **col de la Merquière**. Ce panorama marquera l'entrée dans le Grand Site depuis la Communauté de communes du Grand Orb, un lieu de valorisation et d'interprétation du grand paysage, en complémentarité du Géoparc. Afin de lancer le projet d'intégration paysagère et à l'initiative du Syndicat, la réflexion a démarré fin 2022 et le Département a missionné son bureau d'étude paysagiste pour démarrer la réflexion et des 1ères esquisses ; le SMGS a organisé le lien avec le Géoparc, les services de l'Etat, et des visites et réunions afin de clarifier les enjeux, poser un diagnostic partagé et des 1ères pistes et orientations ; cela a abouti à la validation collective d'un scénario de positionnement des usages.



SIGNALÉTIQUE : VEILLE ET HARMONISATION

Le CD34 a actualisé son schéma de la signalétique touristique. Le SMGS a rencontré les services et fait les préconisations techniques pour le Grand Site (une seule entité pour le Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze, pas Cirque de Mourèze et lac du Salagou ; installation depuis les 3 villes portes Lodève/Bédarieux/Clermont l'Hérault jusqu'au site classé mais pas de panneaux dans le Grand Site. Refonte de la signalétique A75 à faire en cohérence. Le SMGS accompagne le Géoparc sur le déploiement de panneaux (pupitres, totems...) dans le Grand Site. Il a rédigé une note de cadrage sur les lieux d'implantation et les contenus.

FA 6 - Structurer l'offre de loisirs de pleine nature pour valoriser les patrimoines du Grand Site

ANIMER POUR METTRE EN SYNERGIE LES PROJETS ET ENCADRER POUR AMÉLIORER LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

Dans le cadre de la gestion des usages, de Natura 2000 et de la préservation des paysages, le SMGS a accompagné les services autour de la pratique :

- **Du trail** : Il s'agissait de répondre à la proposition du Conseil départemental qui souhaite élargir l'offre de circuits trail sur le département. La réunion a permis de vérifier la pertinence de cette valorisation en regard des enjeux du Grand Site et de ceux des services touristes/APN concernés.
- **De la course d'orientation** : le bureau du Comité départemental de course d'orientation (CDCO) ayant été entièrement renouvelé en 2023, il a été proposé un échange entre le SMGS et le CDCO afin d'évoquer la pratique de la course d'orientation dans le Grand Site et d'identifier des pistes d'amélioration éventuelles.
- **Des Activités nautiques** : En 2023, le SMGS a accueilli un stage qui a permis de d'animer une concertation (septembre, 20 participants) autour de l'évolution des pratiques nautiques et du projet d'adaptation de l'arrêté préfectoral (arrêté préfectoral de 1988 et avenant de 1989 relatifs aux activités de plaisance, pêche, baignade, etc. sur le lac du Salagou). Les élus du Grand Site ont proposé à la sous-préfecture une mise à jour des arrêtés sur le nautisme.

- **De la pêche de nuit :** Un travail sur la pêche de nuit au Salagou est en cours. Les élus du Grand Site, des communes riveraines du lac et de la Fédération de pêche de l'Hérault se sont rencontrés en février et en octobre afin de trouver ensemble des solutions à une situation paradoxale problématique : en effet, alors que le campement est interdit sur ce site classé (code de l'environnement), la pêche de nuit est autorisée et ne peut se pratiquer sans abri. La pêche à la carpe de nuit en particulier se pratique sur plusieurs nuits. Elle peut entraîner un étalement de matériel de campement sur les berges et une privatisation des plages, des conflits d'usage entre pêcheurs carpistes et carnassiers, un dérangement des espèces (roselières) ou encore l'abandon de déchets (papiers toilettes...). Il s'agit de trouver une solution à cette situation devenue intenable. Après discussions et échanges avec la Fédération, les élus du Grand Site ont proposé une interdiction temporaire et expérimentale de la pêche de nuit (2 ans) du 1^{er} juin au 31 août. Le SMGS demandera début 2025 au sous-préfet la mise en place de l'expérimentation.
- **Du Kitesurf :** Des conflits d'usage ont été rapportés depuis plusieurs années entre kitesurfeurs et autres usages de la plage de l'Ariole. La seule surface appropriée pour le décollage se trouvant trop proche des prestataires saisonniers et de leur clientèle (Wind34, BPA). Suite à la création de l'association Salag'Gliss Fun Club, rassemblant des pratiquants de kitesurf et autres activités de voiles tractées, le SMGS a pu travailler avec les pratiquants autour de solutions pour améliorer la pratique et le partage des usages : faciliter le déplacement des kitesurfeurs plus à l'ouest de manière à libérer la plage de l'Ariole où se trouve la plus forte concentration de visiteurs pour des activités nautiques en tout genre. Grâce à un diagnostic sur le terrain, en présence de l'association locale des pratiquants, le SMGS a recueilli des conseils sur la définition d'une aire de décollage et sur la signalétique obligatoire pour une pratique sécurisée. Ces différentes étapes ont mené à l'aplanissement d'une partie de la plage et l'éclaircissement de la végétation créant une nouvelle surface praticable pour décoller en kitesurf, à l'aide du travail de Minna-Mari Paija, stagiaire architecte-paysagiste, 1 mois au SMGS.
- **Veille sur les tracés non officiels :** L'équipe du SMGS a repéré un tracé non officiel problématique sur les réseaux sociaux, situé sur le plateau de l'Auverne. Le tracé faisait craindre des conflits d'usage et soulevait des risques liés à la sécurité des personnes. La source de ce tracé a été retrouvée. Avec l'appui du service APN du Clermontois, l'information a été relayée à Hérault Tourisme qui est intervenue auprès des équipes de Visorando pour faire modifier les informations.

PROPOSER DES EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES A LA HAUTEUR DES PAYSAGES DU GRAND SITE

Le SMGS a accompagné le CD34 dans la refonte des panneaux de départ des PR du Grand Site et leur passage en géo-rando. 5 panneaux ont été retravaillés. Il a assuré le lien avec les maires concernés et proposé des adaptations de textes pour qu'ils soient en accord avec la démarche Grand Site et Natura 2000.

Le Grand Site a participé à une réunion sur la requalification de la Base de Plein Air du Salagou et proposé à la CCC une base de cahier des charges.

Le Grand Site participe à la création du PR du Pioch de Jaffet et l'itinéraire patrimonial de Pézenes les Mines pour que soit intégré en amont les enjeux « Grand Site » et Natura 2000

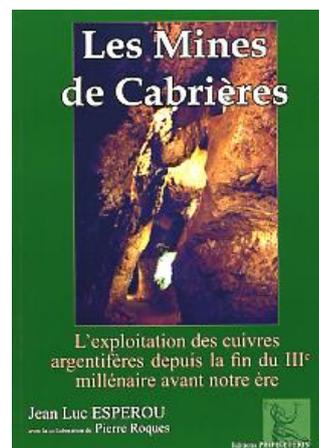
FA 7 - Valoriser le Grand Site dans la dynamique du Géoparc « Terres d'Hérault »

Le SMGS est partenaire historique et participe à la démarche et aux divers groupes de travail (médiation, tourisme...). Une collaboration régulière entre les 2 équipes se poursuit sur les dossiers suivants : Lieude, Pioch Farrus, Merquièrre, interprétation, mise en tourisme des géosites ; signalétique...

PIOCH FARRUS

Le Grand site suit le projet de valorisation autour des mines du Pioch Farrus à Cabrières, identifiées comme géosite du Géoparc. Le SMGS a apporté son expérience sur la méthode et les acteurs à associer pour assurer la faisabilité du projet en site classé et Natura 2000.

Il accompagne la mairie dans sa volonté de réaliser un projet cohérent à l'échelle communale et supra pour intégrer le projet des mines dans un projet de valorisation global reliant les différentes initiatives de la commune (bibliothèque, cave, PR...). Il a



aidé à la préparation des documents dans le cadre du dispositif national « Villages D’Avenir ».

SAUVEGARDE DE LA DALLE DE LA LIEUDE

Le Département, devenu propriétaire de la dalle en 2023 grâce à l’action conjointe Géoparc/Grand Site, a fait réaliser en 2024 une expertise sur l’intérêt scientifique du site de la Dalle de la Lieude : la conclusion est que l’état de la dalle est bien meilleur que ce qu’il pouvait paraître de l’extérieur. Sur les 8 pistes particulièrement intéressantes scientifiquement ; 6,5 sont encore en très bon état. Le reste est dégradé ou couvert de nombreux débris. Parmi les 18 pistes présentes, un grand nombre est encore visible et semble en bon état, grâce à la protection du hangar. Le SMGS a accompagné le CD pour présenter un programme de petits travaux d’entretien aux services de l’Etat.

GEO-MEDIATEUR

Dans le cadre du partenariat avec le Département de l’Hérault pour le Géoparc Terres d’Hérault, les partenaires peuvent faire bénéficier à leurs équipes d’une formation complète dédiée au Géoparc et à la géologie. Le SMGS a proposé à l’animatrice Grand Site de bénéficier à cette formation « géomédiateur ambassadeur » en décembre (3 jours). Le Géomédiateur Ambassadeur est habilité par le Conseil Scientifique et de Prospective du Géoparc à exercer cette fonction. Les animations proposées en lien avec la géologie pourront être classifiées en tant que "géo-événements" et valorisées comme telles dans la communication vers les publics. Ces géo-événements contribuent à la dynamique Géoparc Terres d’Hérault.



AXE C – Un Grand Site habité : qualifier et accompagner les projets d'aujourd'hui et de demain pour les paysages

L'ambition partagée pour cet axe est de favoriser une évolution des villages et une adaptation des projets au service du paysage, en luttant contre la banalisation, en améliorant le cadre de vie des habitants et en sensibilisant aux enjeux du Grand Site. **Un paysage compris est un paysage respecté, protégé et soutenu.**

Afin de poursuivre ces actions et de porter un nouveau regard sur la charte architecturale, urbanistique et paysagère, le syndicat a bénéficié d'une subvention spécifique de la DREAL et recruté en 2024 un chargé de mission « Paysage » de formation paysagiste et avec une expérience forte dans ces domaines (PNR). Arrivé dans l'équipe en avril, il a repris l'organisation du conseil architectural et paysager, et, suite à de nombreuses rencontres et réflexions collectives, a proposé un programme d'actions pour l'évolution de la charte.

FA 1 - Faire vivre la charte architecturale, urbanistique et paysagère

UN SERVICE DE CONSEIL ARCHITECTURAL ET PAYSAGER POUR LE GRAND SITE

Grâce à des financements de la DREAL, les porteurs de projet, habitants et collectivités, bénéficient d'une prestation, qui leur permet, en amont du dépôt d'un permis ou d'une déclaration préalable, d'aborder plusieurs aspects de leur projet (volumes, implantation, ouvertures, teintes) pour aider à l'acceptation du projet par les services de l'Etat.

Le SMGS, après consultation, a renouvelé la prestation de l'**architecte-conseil** Jean-Christophe Marchal **et du paysagiste-conseil** Pierre Romanetto.

Le conseil s'effectue également lors des **tournées** du Grand Site. Une fois tous les deux mois, le groupe de travail « architecture et paysage », constitué des architectes et paysagistes conseils, des services instructeurs des communautés de communes, de l'Etat (DDTM, UDAP et DREAL) ainsi que de la vice-présidente en charge de ces sujets au Syndicat, se déplace sur le terrain à la rencontre des porteurs de projet et des maires des communes concernées. L'objectif est de travailler collectivement sur les projets de constructions et de réhabilitations à enjeux paysagers forts.



En 2024, **5 tournées** ont été organisées. Près de **15 projets** étudiés collectivement, concernant les communes de Salasc, Mourèze, Mérifons, Celles, Clermont, Octon, Liausson et le Puech. **6 dossiers** ont été présentés en Commission Départementale de la Nature, des paysages et des Sites – CDNPS. Dans le cadre du suivi, le SMGS participe à ces commissions pour les projets du périmètre Grand Site.

En dehors des tournées, le groupe de travail se réunit également pour travailler les dossiers à enjeux paysagers forts, la méthode et sur l'évolution de la charte paysagère et architecturale (cf. chapitre suivant). En 2024, il s'est réuni 2 fois.

FAIRE EVOLUER LA CHARTE ARCHITECTURALE, URBANISTIQUE ET PAYSAGERE

La **charte** et le **guide de recommandations**, qui lui est associé, édités en 2010, ont fait l'objet d'un travail très important, de concertation et d'appropriation des élus. Ces documents, par manque de temps de travail dédié au SMGS, ont petit à petit été moins connus, moins utilisés. Certaines mairies les proposent encore néanmoins à la consultation.



Les enjeux d'évolution de ces documents sont multiples. Ils ont fait l'objet d'échanges en mai et juin, avec :

- les élu-e-s de Mourèze, Liausson, Salasc, Mérifons, Villeneuve, Celles, Octon et Brénas,
- le Groupe de Travail Architecture et paysage du Grand Site,
- le CAUE de l'Hérault
- le Bureau du Grand Site.

Ces rencontres ont permis de définir les principaux enjeux d'évolution de la charte :

- L'appropriation par les habitants du Grand Site

Le guide est peu connu des habitants. Il est apprécié par les maîtres d'œuvres, mais ce n'est pas un document « grand public ». En outre, la volonté d'inscrire les projets dans un site remarquable, et d'épouser ses valeurs et son caractère ne doit pas venir uniquement que des experts, mais également des habitants.



- Le rendu et la lisibilité



Le document est dense, et ses différentes parties s'accumulent pour former un seul bloc. Son format n'aide pas à une communication aisée : long à imprimer, téléchargeable facilement mais en un seul fichier pdf.

Il est bien illustré, néanmoins les textes sont généralement trop longs.

- Les compléments nécessaires

Certaines thématiques mériteraient d'être abordées plus en profondeur : le dérèglement climatique, les énergies renouvelables, les bâtiments agricoles, le réemploi des matériaux, ...



Trois types de documents pourront être produits pour répondre à ces enjeux :

- Un **livret** pour les habitants : ce document d'immersion présentant les valeurs du site pourrait être réalisé à l'occasion d'un stage paysage en 2025. Il s'agirait d'un bel ouvrage d'illustrations, pointant les pépites, les grandes choses et les détails qui font que le Grand Site est unique. Il pourrait s'agir d'un nouveau numéro de la collection des « carnets de voyage ».
- Un **document technique**, pour les communes, maîtres d'œuvre et habitants auto-constructeurs : il s'agit du complément au guide de recommandations. Un travail sur des fiches-conseils va démarrer à l'automne, avec l'agence

Doline (48), architecte. Une visite de terrain ainsi qu'une rencontre de travail pour déterminer les thématiques des fiches a eu lieu le 7 octobre. Un atelier de travail avec les services instructeurs des trois communautés de communes sera organisé le 15 novembre à Octon pour affiner et co-construire les documents

- Un poster, une **carte sensible** que l'on accroche chez soi. Au-delà de l'objet esthétique, l'essentiel sera la création d'un souvenir commun. Ce type de démarche amplifie la portée de la charte architecturale et ne la réserve pas qu'aux experts.

Notons que la charte du Grand Site a été reprise dans le **Plan Local d'Urbanisme intercommunal** de la Communauté de communes du Lodévois-Larzac. Le SMGS a été consulté et a rédigé un avis sur le PLUI, précisant et soulignant certains enjeux sur les secteurs agricoles, la zone Natura 2000 et la Baie des Vailhès.

FA 2 - Vivre dans des villages - sites patrimoniaux : Mourèze, Villeneuve, Celles

VIVRE A CELLES AU CŒUR DU SITE : INVENTER DES NOUVELLES FAÇONS D'HABITER ET DE TRAVAILLER

Projet de résilience autour d'un nouveau paysage, la réhabilitation du village de Celles se situe au cœur du projet Grand Site.

Le permis de **parking visiteurs à Celles**, en maîtrise d'ouvrage Département, a reçu un avis favorable en commission des sites le 16 janvier.

Le Département de l'Hérault est en train de recruter les entreprises, les travaux devraient débuter début 2025. Parallèlement, il a effectué un test de durcissement du revêtement du stationnement actuel par un procédé de résine végétale. Le bilan du test sera réalisé.

Le village se reconstruit peu à peu : le **fonds de dotation** a été créé cette année, il permettra une stabilisation du foncier et du projet dans la durée. La commune lui vendra son foncier en 2025. Un nouvel appel à projet a eu lieu cette année. 3 à 6 porteurs de projet seront auditionnés en novembre. La **maison des entreprises** sera terminée en 2025. Un programme est en cours de rédaction pour la **maison de tous les possibles** (pôle de recherche), des échanges entre habitants et chercheurs ont commencé.



VIVRE À VILLENEUVETTE, VILLAGE AU PATRIMOINE CULTUREL EXCEPTIONNEL À FORTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE

Le Domaine départemental entourant le village comprend un vaste jardin, structuré par des alignements d'arbres centenaires, des allées cavalières ou des réseaux anciens liés aux activités économiques de Villeneuve. Sur proposition du SMGS, le CD et la mairie de Villeneuve se sont rencontrées à plusieurs reprises pour travailler sur la méthode, la stratégie, et certaines actions concrètes à mener. Une rencontre sur le terrain est prévue fin novembre.

Le SMGS accompagne la mairie sur les enjeux du vivier, du végétal, afin de faciliter un lien avec les services du CD et de l'Etat.

Suite à une visite de terrain avec le maire de la commune le 24 mai, le syndicat a produit une **fiche-conseil** : il s'agissait de synthétiser, dans un document illustré, les arguments à la réalisation d'un **plan-guide** à l'échelle du domaine départemental. L'entrée paysagère est intéressante et permettrait, en lien avec les habitants, de se projeter dans les prochaines années et de faire le lien entre usages, paysage et gestion des lieux.



FA 3 - Conforter le dynamisme des villages

LIAUSSON : « MISE EN SCENE ET EN PAYSAGE » DU THEATRE DE PLEIN AIR, CREATION D'UN PARKING ET RENOVATION DES RUES

Les élus de Liausson ont sollicité l'appui technique du Grand Site pour avancer sur le **projet d'embellissement et de renaturation** des rues du village.

Le Grand Site a rédigé un **cahier des charges** afin de formuler les questions, préciser les périmètres et le niveau des rendus attendu pour l'étude paysage.

Dès qu'elle aura rédigé les pièces administratives de cette consultation, la commune pourra lancer le marché et recruter un prestataire qui proposera des solutions d'aménagement, en concertation avec les élus.

SALASC : INTEGRATION PAYSAGERE DE LA PLACE CENTRALE, GESTION DES FLUX ET DU STATIONNEMENT

Le SMGS accompagne depuis plusieurs années la mairie de Salasc dans sa volonté de faire évoluer sur la commune la place de la voiture. Après la réalisation de l'aménagement paysager du parking visiteurs/écoles, l'objectif est de faciliter le stationnement de la population à divers endroits et d'alléger le stationnement sur la place centrale des Comédiens ; ainsi, cela valorisera le patrimoine architectural et favorisera un lieu de vie partagé plus agréable pour tous. Le paysagiste conseil du Grand Site a fait des réunions et des propositions. Le SMGS a participé avec l'agence des routes du département à un rdv en août avec le Maire afin d'échanger sur les étapes suivantes. La réflexion est à poursuivre en fonction des décisions de la mairie.

BRENAS : AMENAGEMENT DE LA PLACE ET AMENAGEMENT PAYSAGER DU PARKING VISITEURS

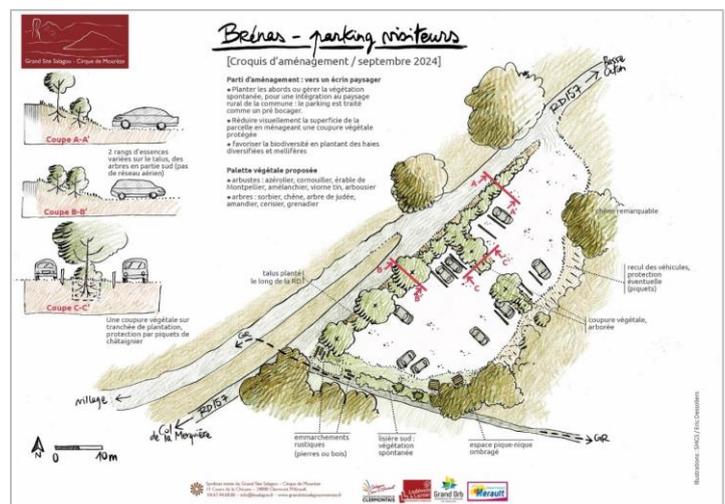
La commune de Brénas a souhaité améliorer l'**accueil des visiteurs** dans le village et a procédé à des travaux de terrassement sur la parcelle prévue à cet effet, en contrebas du bourg. Un revêtement gravillonné, drainant et plus stable pour les véhicules, a été mis en place. Ces travaux restent très rustiques et correspondent au caractère rural de la commune.

Afin de les compléter, le Grand Site a proposé de travailler sur un traitement paysager de l'ensemble. Un **croquis d'aménagement** complémentaire a été réalisé suite à une visite de terrain avec le maire de la commune le 11 septembre.

Plusieurs axes de travail ont été définis :

- diminuer visuellement la surface de l'aire de stationnement et créer des **surfaces ombragées** en plantant une haie transversale (orientée nord-sud, sur tranchée de plantation) ;
- planter massivement le talus proche de la route départementale. Une **strate arborée** pourra se développer côté sud grâce à l'absence de lignes aériennes. Cette haie sera plantée sur deux rangs, elle permettra **d'occulter** les véhicules depuis la route ;
- conforter **les accès piétons** depuis le sentier de grande randonnée et vers le village, en réalisant quelques emmarchements rustiques (bois ou pierres) ;
- aménager un **espace pique-nique**, à l'ombre ;
- -installer des piquets en châtaignier pour mettre en défens les jeunes plantations.

Ce projet permettra d'intégrer le parking au paysage agricole et rural de Brénas.



AXE D – Des paysages agricoles et naturels dynamiques et préservés

Le Syndicat mixte porte deux démarches Natura 2000 pour la protection et la mise en valeur de la biodiversité sur son territoire : la Zone de Protection Spéciale « Le Salagou » pour les oiseaux et la Zone Spéciale de Conservation « Mines de Villeneuve » pour les chauves-souris. Un comité de pilotage existe pour chaque site afin de mettre en œuvre, suivre et évaluer les actions mises en place dans le cadre de la démarche Natura 2000. Le comité de pilotage s'est tenu le 6 décembre 2024.



Pour plus de détails demandez les compte-rendu de la commission

FA 1 - Maintenir les paysages ouverts grâce aux troupeaux

CONTRACTUALISER DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES AVEC LES ELEVEURS

Depuis 2011, des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) permettent d'accompagner techniquement et financièrement les exploitations agricoles qui s'engagent pour le développement de pratiques plus respectueuses de l'environnement. La rémunération de ces mesures correspond à une compensation des manques à gagner et des surcoûts engendrés par les modifications de pratiques des agriculteurs qui s'engagent dans cette démarche.



2024 est la deuxième année de contractualisation de la programmation PAC (2023 – 2027). Un lien étroit a été maintenu avec les 8 éleveurs engagés, la Région et les partenaires techniques. Les plans de gestion et diagnostics ont été ajustés pour les exploitations présentant des évolutions (modification de la taille du troupeau, ...).

ORGANISER DES JOURNEES TECHNIQUES POUR PARTAGER DES PRATIQUES RESPECTUEUSES

Une journée technique et d'échanges est mise en place en novembre à destination des éleveurs du site. Cette intervention permet de faire le point avec les éleveurs sur leurs engagements en MAEC et les plans de gestion associés. Des thématiques telles que la **valorisation des ressources arbustives et arborées, la gestion de l'embroussaillage ou encore l'adaptation au changement climatique** ont été abordées.

FA 2 - Maintenir la mosaïque paysagère en confortant la viticulture, l'arboriculture et le maraîchage

CONTRACTUALISER DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES AVEC LES VITICULTEURS

Les mesures agro-environnementales viticoles proposées à l'échelle régionale étant peu adaptées au territoire, aucun viticulteur n'avait souhaité s'engager en 2023. Un courrier avait été envoyé par le Grand Site aux différentes institutions concernées pour faire remonter ces éléments. La mesure ayant évolué en 2024 et devenant plus avantageuse pour les viticulteurs du site, **de nouveaux engagements seront proposés en 2025**.

ORGANISER DES JOURNEES TECHNIQUES POUR PARTAGER DES PRATIQUES RESPECTUEUSES

Une journée technique et d'échanges est mise en place en octobre à destination des agriculteurs du site. L'objectif de cette intervention est de proposer une approche globale eau – sol - paysage pour **explorer des pratiques d'adaptation au changement climatique tenant compte des enjeux du site et du contexte des exploitations**.

SOUTENIR L'ACTIVITE AGRICOLE SUR LA COMMUNE DE LIAUSSON GRACE A L'IRRIGATION

L'année 2024 étant **l'année des travaux et de la mise en fonctionnement du réseau**, le Grand Site a échangé régulièrement avec le syndicat d'irrigation sur le bon déroulement des opérations. Le Grand Site a été présent à la journée de formation autour du pilotage de l'irrigation organisée par la Chambre d'Agriculture. Il a accompagné le syndicat d'ASA dans la signalétique de sa zone technique.

FA 3 - Assurer un usage respectueux de l'environnement des terres agricoles du Département

ANIMER LE GROUPE DE TRAVAIL ET ASSURER UNE VEILLE FONCIERE

Des réunions techniques avec les services du Département ont permis d'affiner le contenu des conventions. La veille foncière est maintenue afin de prendre compte les éventuels changements, et si nécessaire préparer des appels à candidature pour l'année à venir.

PREPARER LES APPELS A CANDIDATURE ET SECURISER L'UTILISATION DES TERRES AGRICOLES

Le Grand Site anime le foncier agricole départemental en maintenant une veille foncière, en faisant le lien entre le Département et les agriculteurs locataires et en rédigeant le contenu des conventions avec les services départementaux. Suite à l'appel à candidature de 2023, le travail s'est poursuivi par la rédaction des 7 conventions sur le Domaine départemental du Salagou. Les infrastructures agroécologiques (haies, arbres isolés, murets, bandes enherbées, ...) des terres arables concernées ont été inventoriés et cartographiés afin que l'état des lieux soit intégré dans les conventions. Les conventions ainsi rédigées intègrent désormais des clauses environnementales (certification agro-environnementale et maintien des infrastructures agroécologiques).

Pour les surfaces pastorales, suite à un conflit entre éleveurs, un travail de conciliation a été entrepris afin de mener à une répartition juste et raisonnée des parcelles.



Depuis le rachat d'une quarantaine d'hectares à Celles, le Département est devenu propriétaire du **verger de Celles**, verger expérimental de greffes sur poiriers à feuilles d'amandier sauvage. En tant que gestionnaire du foncier agricole départemental, le Grand Site assure le lien entre l'association et le propriétaire, et coordonne la rédaction du contenu de la convention avec les services départementaux. Une convention d'occupation sera signée avec l'association Paysarbre, acteur historique sur le verger de Celles. Le verger aura une vocation conservatoire et expérimentale avec la greffe de nombreuses variétés de fruits mais aussi un objet de sensibilisation et d'apprentissage pour une arboriculture sans eau ni intrants.

FA 4 - Valoriser le lien entre paysages et produits locaux

PARTICIPER AUX DEMARCHES D'ANIMATION AGRO-TOURISTIQUES

En tant que labélisé, Le Grand Site a participé à un afterwork organisé dans le cadre de *Vignobles et découverte* au Café de la Place à Octon en avril. La soirée a permis de rencontrer des prestataires touristiques membres du réseau, et de découvrir des vins primés, produits dans les communes membres du Grand Site. Lors du Fascinant WE organisé par V&D en octobre 2024, plusieurs animations ont eu lieu sur le Grand Site, qui a pu relayer les informations.

Une rencontre est à prévoir pour valoriser les autres productions du Grand Site : l'aquaponie, les herbes aromatiques, la truite, les pois-chiches de Carlençàs, en partenariat avec la communauté de communes du Grand Orb et sur le secteur de Pézènes les mines en particulier (Agrosymbiose, Domaine de Pouze, pois-chiches).

SUIVRE LES PLANS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX

Le Grand Site a été présent aux réunions techniques du Plan Alimentaire Territorial animé par le Pays Cœur d'Hérault.

Le 9 juillet, le Pays Cœur d'Hérault a réuni les acteurs autour de l'arboriculture durable au Cœur Hérault à Celles. Lors de cette réunion, les actions du Grand Site autour de l'arboriculture ont pu être évoqué (souscription de MAEC par des arboriculteurs, animation du foncier agricole départemental, ...). C'était également l'occasion de faire découvrir le verger de Celles, présenté par l'association Paysabre et d'évoquer le travail en cours du Grand Site sur la contractualisation foncière du verger de Celles.



ACCOMPAGNER L'ASSOCIATION «UNE AGRICULTURE AU CŒUR DU GRAND SITE SALAGOU-CIRQUE DE MOUREZE»

L'association des Agriculteurs du Grand Site est née en 2019 d'une prise de conscience du lien entre terroir, paysage et environnement. La volonté de préserver les paysages et la biodiversité remarquable en valorisant les produits agricoles est une évidence pour ces producteurs du site.

Depuis 2022, le Grand Site et l'association sont partenaires avec la signature d'une convention de partenariat. Cette dernière définit les engagements de chacun et les modalités d'échanges. Une **nouvelle convention est signée entre les deux partenaires** en 2024.



Le Grand Site et l'association ont mené des actions conjointes en 2024 autour des **formations des agriculteurs** (échanges sur le programme de formations avec 2 formations sur le territoire) et de la **valorisation des produits locaux** (mise en relation des producteurs avec les organisateurs de manifestations dans le guide des porteurs).

FA 5 - Définir une stratégie de lutte contre les espèces invasives

Le SMGS n'ayant pas de travail dédié suffisant sur la thématique des espèces envahissantes, l'équipe ne peut pas s'investir dans l'élaboration d'une stratégie globale de lutte comme proposé dans le programme d'actions 2024-2032.

En septembre 2024, à la suite de la découverte pour la première fois de la présence de la **Jussie** sur les berges de la commune de Clermont l'Hérault, un courrier a été envoyé à destination du Département pour alerter sur cette inquiétante découverte. La jussie n'était observée, jusque-là, qu'à la tête du lac.

CHANTIERS D'ERADICATION DU CACTUS ENVAHISSANT OPUNTIA ROSEA

Le Grand Site accompagne chaque année la mairie de Celles dans son **action de lutte contre le cactus envahissant *Opuntia Rosea*** en assurant une veille terrain sur la localisation des cactées.

Le samedi 27 avril, 3 agents du Grand Site ont participé à un **chantier d'arrachage** en présence de l'OFB, de la mairie de Celles et d'une vingtaine de jeunes cadets de la République encadrée par la Gendarmerie. Le Grand Site coordonne l'enfouissement des cactées, assuré par les services du Département.



En juillet 2024, une réunion entre le Grand Site, le Département et la mairie de Celles a permis de redéfinir les rôles de chacun dans l'action de lutte contre le cactus. A l'automne 2024, le Grand Site travaille sur la rédaction d'un **protocole d'intervention** à destination du Département, devenu propriétaire de la majorité des parcelles concernées par le cactus. Ce protocole recueille l'ensemble des connaissances sur la lutte contre le cactus, avec l'aide de l'OFB et de la mairie de Celles. En septembre 2024, 2 agents du Grand Site ont entrepris un travail de recensement sur le terrain avec la découverte de nombreux cactus en dehors de la zone d'intervention annuelle.

FA 6 - Préserver les espèces et milieux emblématiques du territoire

ASSURER LES SUIVIS SCIENTIFIQUES DES ESPECES POUR ADAPTER LA GESTION

Dans le cadre de l'animation des documents d'objectifs des sites Natura 2000 du Salagou et des Mines de Villeneuve, le Syndicat coordonne la réalisation des suivis scientifiques pour les espèces d'intérêt communautaire concernées. Ces suivis sont indispensables pour mieux connaître les espèces et leurs habitats et permettent d'adapter la gestion.

- **Suivis oiseaux**

Un suivi du **Blongios nain** a été financé par le Département de l'Hérault afin d'estimer l'impact du niveau du lac sur les effectifs de l'espèce. Ce suivi concernait les sites de nidification connus et la recherche de nouveaux sites. Le Grand Site a accompagné techniquement le commanditaire et a fait le lien avec l'expert naturaliste choisi.



Blongios nain (crédit : Alain Ravayrol)

Un suivi de l'**Engoulevent d'Europe** a été réalisé à l'échelle de plusieurs sites Natura 2000 voisins. Ce suivi constituait un état initial pour l'espèce sur le site.

La population nicheuse d'**Outarde canepetière** a été suivie sur la plaine viticole de Péret/Aspiran/Adissan dans le cadre de son Plan national d'action. Ce suivi est répété tous les 4 ans.

Comme chaque année, la reproduction du couple d'**Aigle de Bonelli** a été suivie dans le cadre de son Plan national d'action. La reproduction a été une réussite cette année : deux aiglons femelles ont été bagués au mois de mai.



- **Suivis chauves-souris**

Un suivi des chauves-souris dans les gîtes bâtis a été mis en place en juillet. La période choisie correspond à la période de mise bas et d'élevage des jeunes, permettant de comptabiliser les juvéniles de l'année. Au total, sur les 5 gîtes prospectés au sein du Grand Site, 118 Murins à oreilles échanquées, 157 Petits Rhinolophes et 4 Grands Rhinolophes ont été observés. Il reste de nombreux gîtes à découvrir, des prospections sont donc réalisées chaque année.

Les mines de Villeneuve sont un gîte d'intérêt national pour les chauves-souris car historiquement fréquentées en période de transit (printemps – automne) et d'hibernation par deux espèces à très forts enjeux en Occitanie : le Minoptère de Schreibers et le Murin de Capaccini.

Trois comptages sont mis en place dans ces mines en 2024 : un au printemps et deux à l'automne afin de réactualiser les effectifs et améliorer les connaissances.

Les chargées de missions restent également en lien avec le Groupe Chiroptères Languedoc Roussillon concernant le suivi des **Mines de la Rouquette** à Cabrières et avec le Département dans le cadre du suivi des Noctules communes dans les **platanes de Villeneuve**.



PRESERVER LA QUIETUDE DE CES ESPECES

La réalisation de suivis scientifiques chaque année permet de mieux cibler et hiérarchiser les actions de gestion mises en place pour préserver la quiétude des espèces et permettre la réalisation de leur cycle de vie.

Une des premières menaces concernant les chauves-souris est la destruction de gîtes, notamment causée lors de la rénovation d'habitation. Le suivi des colonies dans le bâti est essentiel pour sensibiliser les propriétaires. Un accompagnement plus important est mis en place lorsque ceux-ci envisagent une rénovation.

Des habitants de Nébian accueillant une colonie de Murins à oreilles échanquées et envisageant une rénovation sont accompagnés depuis plusieurs années pour préserver la colonie et construire un gîte de substitution. En 2024, les chargées de mission - en lien avec les propriétaires, le Groupe Chiroptères Languedoc Roussillon et les services de l'Etat - ont suivi la colonie et encadré les travaux de rénovation et de construction du futur gîte de substitution.

Les récents suivis ont permis la découverte de plusieurs colonies de chauves-souris en dehors du périmètre du site Natura 2000 actuel. **L'extension du site Natura 2000** permettrait de mieux suivre ces espèces et d'accompagner techniquement et financièrement les communes et les habitants pour les préserver. Cette année, un travail de concertation a été entamé avec les nouvelles communes concernées (Nébian, Cabrières et Lieuran-Cabrières).



Une attention particulière est portée aux **habitats des espèces à enjeux** : **les roselières** sur les berges du lac accueillant des oiseaux protégés, **les platanes** de Villeneuve habitats de chauves-souris ou encore **les friches** de la plaine de Péret - habitat de l'Outarde canepetière - sont préservés.

INFORMER LES PORTEURS DE PROJETS ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE SUR LES ENJEUX LIES A LA BIODIVERSITE

• Le dispositif d'évaluation simplifiée des incidences ESI

En 2024, le Grand Site a accompagné les porteurs de projets dans la réalisation de leur évaluation simplifiée des incidences (aide pour le formulaire, rencontres terrains, ...), et en lien avec le service instructeur de la DDTM :

- 21 manifestations sportives, festives ou culturelles.
- 7 projets de travaux (travaux de rénovation de bâti, création et entretien des réseaux d'énergie).
- 1 document d'urbanisme.
- Avis sur des tournages et survol de drone.

Le Grand Site a mené une veille continue sur l'ensemble des projets pouvant impacter la biodiversité.

• Sensibilisation des acteurs locaux

En lors d'une réunion organisée par la DDTM, réunissant les chargés de mission Natura 2000, les services APN des collectivités et les organisateurs de Trail, le Grand Site a pu présenter les **outils mis en place pour l'accompagnement des organisateurs de manifestations APN** (AMI, carte des sentiers autorisables, guide porteurs, journée de sensibilisation des acteurs APN, ...).

Le Grand Site accompagne individuellement les communes pour les épauler dans leurs projets en lien avec la préservation de la biodiversité. Un accompagnement est notamment mis en place pour permettre l'utilisation des **dotations aménités rurales** perçues en faveur des paysages et de la biodiversité.

ESTIMER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LE GRAND SITE POUR MIEUX S'ADAPTER

Les effets du changement climatique sont de plus en plus importants et visibles sur le territoire. Les paysages, la biodiversité et les activités humaines évoluent de manière importante et rapide.

Face à ces constats, le Grand Site souhaite **améliorer l'intégration de ces enjeux dans la gestion du territoire**.

En 2024, la chargée de mission Natura 2000 s'est formée à la méthodologie Natur'adapt, outil visant à intégrer le changement climatique dans la gestion des aires protégées en France et en Europe.

L'accueil d'un stagiaire ingénieur agronome sur une période de 2.5 mois, entre juin et août 2024, a permis d'amorcer la démarche. Divers entretiens semi-directifs ont été menés afin d'identifier les démarches complémentaires sur le territoire et recueillir des retours d'expérience. Un certain nombre de données climatiques locales et à l'échelle du bassin versant de l'Hérault ont été recueillies.



Pour compléter ces actions le Grand Site a répondu à l'Appel à manifestation d'intérêt « Adaptation aux changements climatiques sur mon aire protégée » proposé par la DREAL Occitanie qui permettrait le recrutement d'un stagiaire de 6 mois en 2025. Notre candidature a été retenue mais des contraintes budgétaires du côté de la DREAL rendent le financement de l'action et son démarrage incertain.

Le Grand Site siège à la CLE et a participé aux ateliers de concertations sur le changement climatique organisés dans le cadre de la révision du SAGE et de l'étude « eau et bassin de l'Hérault 2050 ».

SUIVRE ET VALORISER LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ PORTÉES PAR LA MAIRIE DE VILLENEUVETTE

Le Grand Site a accompagné la commune de Villeneuve sur les actions mises en place en faveur de la biodiversité : restauration du vivier, création d'un gîte à chiroptère dans les combles de l'église, organisation de la nuit de la chauve-souris...



STRUCTURER LES ACTIONS DES PARTENAIRES DÉPLOYÉES DANS LE GRAND SITE

Les chargées de mission Natura 2000 ont accompagné la communauté de communes du Clermontais dans la réalisation des actions prévues dans le label TEN. Elles sont notamment intervenues lors des commissions biodiversité et au sein du groupe technique mis en place pour l'ABC.

AXE E – Un Grand Site pour rassembler, comprendre et respecter les paysages

FA 1 - Gouvernance : un Syndicat pour rassembler et impliquer

Afin d'assurer la gouvernance interne de la structure et sa visibilité auprès des partenaires, le Grand Site a organisé de nombreuses réunions ou participé activement :

Les séances de travail

- Une dizaine de réunions du bureau (présidente et vice-présidents).
- 5 comités syndicaux.
- 1 réunion des Présidents des communautés de communes et de la Présidente : budget et fonctionnement SMGS
- 3 comités de direction et des points réguliers avec les référents du SMGS dans les collectivités membres.
- 1 réunion d'équipe par mois et bilatéraux hebdomadaires (direction/chargés de mission)
- Réunion du Cotech « label » pour préparer l'Inspection Générale
- Participation à des réunions interservices des CC à la demande ou des rdv bilatéraux avec les DGS ou directeurs thématiques : directeur tourisme CCGO, codir CCGO, directrice service eau-assainissement de la CCC
- Points réguliers avec les services de l'Etat et le sous-préfet
- Rencontre des directeurs du SCH, du Pays Cœur d'Hérault et de l'EPTB du Fleuve Hérault
- Echanges réguliers entre les techniciens responsables des 3 Grands sites du Cœur d'Hérault
- Organisation d'un repas des élus avec le président de l'AMF 34 : temps d'échange autour du label GSF, du projet de territoire et des engagements collectifs (31/5)
- Accompagnement des communes sur l'utilisation des dotations aménités rurales perçues en faveur des paysages et de la biodiversité



Les participations

- Participation aux travaux du Réseau des Grands sites de France RGSF :
 - Rencontres nationales, avec une délégation de 10 élus et la directrice (puy Mary)
 - Séminaire des directeurs
 - Formation internationale des gestionnaires de Site (GSF Bibracte) : intervention pour présentation du SMGS et de ses actions de gestion de la fréquentation et de mobilisation (15 personnes – 11/6)
- Participation à la CLE et à la Commission gestion du barrage
- Participations aux conférences de presse de lancement de saison : Pays Cour d'Hérault (à Celles), Lodévois et Larzac, Clermontois
- Participation à l'atelier départemental des Grands Sites (15 mai) – présidente, directrice, animatrice

Les échanges

- Participation dans le cadre d'une étude comparative de gestion des lacs pour le Parc Du Verdon (questionnaires, échanges, copil) ; le lac du Salagou a été un des 5 choisis en référence
- Suivi de l'étude PRADA du Cirad ; recherche sur les enjeux de vulnérabilité et d'interactions humaines sur le territoire du GSF, à partir de la théorie des assemblages et de méthodes d'interview et de restitutions (théâtre forum, photographie) : contacts, entretiens... (restitution fin 2025)

Les présentations et accueils

- Organisation de la découverte de l'intérieur du barrage pour les élus, techniciens avec le CD (12/1)
- Réception du journaliste du Monde pour l'écriture d'un article sur Celles
- Présentation Grand Site au conseil d'administration du CODEV du pays cœur d'Hérault (12 personnes – 24/6)
- Présentation du site du projet GSF à la direction environnement du CD / DETIE (4/7)

FA 2 - Paysages en partage : rassembler autour de l'esprit des lieux

ANIMER AUTOUR DES PATRIMOINES ET DE L'ESPRIT DES LIEUX

L'ambition du projet Paysage en partage est de rassembler, impliquer et partager avec tous les publics en tissant des liens autour des paysages exceptionnels du Grand Site et du projet du Grand Site, en s'appuyant sur ses thématiques phares (Histoire récente - barrage, activités humaines, géologie et paléontologie, biodiversité méditerranéenne, agriculture).

Plusieurs formes d'animations sont organisées : pour les habitants en priorité, mais aussi pour des publics cibles (acteurs locaux, scolaires) selon les besoins et moyens mobilisables. Il s'agit aussi de renforcer le lien avec les partenaires et d'animer la concertation avec les acteurs du Grand Site.

- **Les Rencontres du Grand Site pour les habitants**

Le SMGS a lancé un programme d'animations pour les habitants, destinées à favoriser les échanges et partager une culture commune autour de l'esprit des lieux du Grand Site. Les Rencontres du Grand Site sont des animations mensuelles, proposées dans des lieux et villages différents, en lien avec les programmes culturels et environnement des collectivités et partenaires : Parc, communautés de communes, associations ... Ces « Rencontres » mensuelles peuvent prendre la forme d'ateliers sensibles, de sorties découverte des patrimoines, de chantiers participatifs, d'évènements pédagogiques, etc. :

Dans le cadre de la fête de la nature et en partenariat avec la communauté de communes du Clermontais, **une balade naturaliste** (Financement Natura 2000) s'est tenue à Mourèze et a permis de rassembler une quinzaine de personnes.

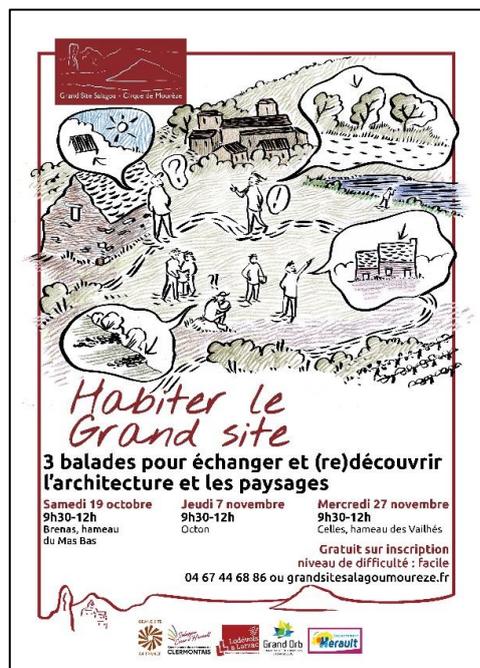
Le 19 juillet, **un comptage participatif de chauves-souris** (Financement Natura 2000) a été organisé avec des habitants du hameau des Crozes à Cabrières. En plus des données scientifiques recueillies, ce comptage a permis de sensibiliser et impliquer les habitants.

Le 20 août, **la Nuit de la chauve-souris** (Financement Natura 2000) a été organisée par le GS en partenariat avec la Mairie de Villeneuve et la communauté de communes du Clermontais. Stands, maquillages pour les enfants, temps artistiques et écoute nocturne accompagnée d'un chiroptérologue ont permis de rassembler une centaine de personnes.

Lors des **Journées européennes du patrimoine** en partenariat avec le service patrimoine de la Communauté de communes du Clermontais, l'équipe du SMGS est intervenue au départ de la balade **sur les berges de Liausson** animée par Aphyllanthe Randonnée, pour présenter l'histoire et le rôle du Grand Site dans la préservation de ce territoire exceptionnel, au sein d'un patrimoine paysager à préserver.



Ecoute et observation à la nuit tombée lors de la Nuit de la chauve-souris (crédit : Anna Chainé - SMGS)



Balade naturaliste organisée dans le cadre de la fête de la nature (crédit : Julie Conde - SMGS)

En octobre et novembre, le Grand Site propose **3 balades** sur le thème « Habiter les paysages du Grand Site ». Animées par le chargé de mission Paysage du Grand Site, sur 1 village de chaque communauté de communes membres : **balade « architecture et paysage » au hameau du Mas Bas à Brenas** avec le CAUE de l'Hérault, **balade « Village, paysages et énergie » à Octon**, et une **visite de projet architectural** chez un particulier, **au hameau des Vailhès à Celles** avec l'UDAP de l'Hérault et la DREAL Occitanie. Ces balades permettent de sensibiliser les habitants aux enjeux paysagers du Grand Site et de les inviter à réfléchir sur leurs propres lieux de vie, ils connaissent mieux le rôle d'accompagnement proposé par le SMGS dans le cadre de la charte paysagère du Grand Site.



Laure Charpentier, guide, pendant les Journées européennes du patrimoine

En novembre, invité par le service patrimoine de la Communauté de communes du Clermontais, le SMGS participe à **une balade en regards croisés** autour des mutations écologiques, à l'occasion de l'exposition *Le Lac* par Antoine Picard, photographe. Cette balade entre le Villages des Arts **d'Octon et les rives du lac** sera clôturée par le finissage de l'exposition.

- **Les Ateliers du Grand Site pour les acteurs et scolaires**

Les Ateliers du Grand Site sont des animations ponctuelles à destination d'un public spécifique. Ils doivent permettre aux partenaires, acteurs, élus, techniciens des collectivités, scolaires ou encore associations et fédérations œuvrant sur le périmètre du Grand Site, de mieux comprendre le rôle et les enjeux du Grand Site en leur proposant des animations sur mesures, répondant à un besoin identifié. Ces animations peuvent prendre des formes plus techniques, mêlant travail collaboratif et sensibilisation.

Une série d'ateliers a été organisée en 2024 autour des paysages :

Un programme d'animations à destination d'une classe de CE1-CE2 de l'école d'Octon (Financement Natura 2000) a été organisée. 3 séances sur l'année scolaire 2023-2024 ont permis de sensibiliser les élèves aux enjeux liés à la biodiversité autour du lac et aux actions pouvant être mises en place pour la préserver.

Un programme similaire est **reconduit sur l'année scolaire 2024-2025, avec l'école de Cabrières : deux séances sont prévues en novembre.**

Le 12 janvier, en partenariat avec le service Environnement du Département, le Grand Site a organisé une **visite de l'intérieur du barrage** pour les élus et techniciens.



Le 27 janvier, un atelier a été mis en **place à destination des organisateurs de manifestations sportives et des professionnels des activités de pleine nature** (Financement Natura 2000). L'objectif était de renforcer la posture du GS en tant qu'accompagnateur des professionnels APN, de transmettre des éléments pédagogiques de respect du site et de sa biodiversité et de coconstruire une démarche de sensibilisation des publics.

En février et en novembre 2024, le Grand Site reçoit les étudiants du Master 2 « Gestion de l'environnement » de l'Université Paul Valéry pour partager son expérience sur le thème « Gestionnaire de Grand Site : l'approche paysagère au cœur de la démarche. »



Le Grand Site a présenté la démarche, aux côtés de l'équipe du Géoparc, lors de la journée de lancement de Coopère34, le réseau départemental des associations d'éducation à l'environnement qui s'est tenu en octobre à Villeneuveville.

Le Grand Site a accueilli 5 agents de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault pour présenter le dispositif de gestion de la fréquentation et partager l'expérience de la patrouille pour sensibiliser au code du Grand Site.

- **Renforcer le lien avec les acteurs du Grand Site**

Les services des collectivités, certaines associations et prestataires travaillent déjà avec le SMGS sur les animations du Grand Site. Afin de placer l'esprit des lieux au cœur de la démarche Grand Site, le SMGS anime la concertation avec les services des communautés de communes membres, en charge des animations vers les publics dans le Grand Site. Deux réunions ont eu lieu autour des programmes afin de :

- Proposer des animations en complémentarité (selon thématiques, publics cibles, lieux et périodes d'intervention),
- Nouer de nouveaux partenariats et s'inscrire dans les événements nationaux et dispositifs de valorisation du territoire (Fête de la nature, Journées du patrimoine, labels Géoparc, Ville et Pays d'Art et d'Histoire, Vignobles et Découvertes...),
- Faire le lien avec les offices de tourisme des collectivités pour le relais des animations vers les habitants.

En parallèle, le Grand Site a rencontré individuellement des partenaires pour partager le projet Paysages en partage et recueillir leurs points de vue sur d'éventuels besoins spécifiques (volcanologue, guide naturaliste, géologue...).

COMMUNIQUER AUTREMENT POUR VALORISER LES PAYSAGES ET LES ACTEURS DU GRAND SITE

- **Lettre d'information**

Afin de valoriser les animations grand public et habitants, une Lettre d'information mensuelle « Les Rencontres du Grand Site » est diffusée à la Commission Grand Site. Le premier numéro est sorti en août.

Un encart dédié à l'« Actu du Grand Site » permet de valoriser les événements ou actions concrètes réalisées.

- **Emission radio : portraits métiers**

Travailler autour du lac du Salagou ? - Emission Radio Pays d'Hérault spéciale été

Avec l'aide du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze dans le cadre de Paysages en partage, Radio Pays d'Hérault a rencontré des personnes qui travaillent dans le Grand Site et contribuent à la préservation et l'entretien du site au quotidien.

Une mini-série de reportages a permis de valoriser 5 portraits métiers en lien avec le Grand Site, peu connus du grand public.

Les 5 épisodes :

- Antonin Wilmart, Chargé de mission, Groupe Chiroptère LR, Lundi 12 août - 17h (10'57)
- Didier Cellier, Encadrant technique, Croix Rouge Insertion, Mardi 13 août - 17h (8'39)
- Eric Dessoliers, Chargé de mission paysage, Syndicat mixte du Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze, Mercredi 14 août - 17h (13'50)
- Laurent Barathieu, Technicien en ouvrage sur le barrage du Salagou, BRL Exploitation, Jeudi 15 août - 17h (8'21)
- Stéphane Raynal, Rando pisteur, Département de l'Hérault, Vendredi 16 août - 17h (11'37)

Les épisodes ont été diffusés sur les ondes du lundi 12 au vendredi 16 août 2024 à 17h et sont accessibles en podcast sur le site de RPH : <https://www.rphfm.org/travailler-autour-du-lac-du-salagou/>

Les Rencontres du Grand Site Lettre d'information n°2 - Septembre 2024

Grand Site SALAGOU - CIRQUE DE MOURÈZE

Septembre

SAMEDI 21 - LE LAC, RIVES DE LIAUSSON
Balade et spectacle à l'occasion des Journées européennes du patrimoine
Lieu riche en biodiversité, le Salagou et ses particularités géologiques vous seront dévoilés au cours de la balade commentée par Laure Charpentier. Le Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze sera présent pour évoquer les paysages et son rôle dans leur préservation. A 16h30, un duo de cirque dansé vous attend au bord de l'eau.

14h - 16h30
Balade commentée par Laure Charpentier, Aphyllanthé Baridonnière - Lieu de Rivy donne à l'inscription
Dans le cadre de la programmation « Fenêtres sur les patrimoines », un petit parcours remarquable suivi d'une lecture de paysage depuis le village de Liausson, accessible en famille, riche en découvertes !

16h30 - 17h
Soïe), par la Cie Inéductible - Rivy sur le parking de Rivens puis suivre le flechage - prévoir 10ms à pied
Ces deux corps qui se font confiance, qui s'abandonnent. Cheveux tressés l'un à l'autre, leurs deux corps contrainés, ils créent des possibilités qu'ils ne pourraient s'offrir seuls. Soïe) raconte leur histoire, les liens qu'ils assentent, l'équilibre à trouver.

Gratuit - Tout public - Entrée libre (en extérieur)
Plus d'infos : www.theatre-lesillon.fr

- **Flyers « le Grand Site, vous accueille »**

Le Grand Site actualise et modernise ses flyers destinés à la sensibilisation des usagers, à partir d'un dessin du chargé de mission « Paysage ». Ils ont pour but de cibler plus spécifiquement des usagers et mettre en avant certains points essentiels du code du Grand Site :

- Camping-caristes, le Grand Site vous accueille
- Cavaliers, le Grand Site vous accueille
- Pêcheurs, le Grand Site vous accueille

La collection sera complétée, en fonction des besoins.

- **Vidéos « Short » : Les canadiens au Salagou**

Une série de 5 courtes vidéos autour des canadiens au Salagou a été réalisée, tournées et montées par l'équipe du Grand Site. Ce projet a pour but de répondre aux sollicitations répétées des acteurs (commission, touristes, élus...) sur le fonctionnement des manœuvres des canadiens sur le lac lors de la phase d'écopage. L'objectif partagé avec le SDIS est également de faciliter la sensibilisation des visiteurs sur la conduite à tenir vis-à-vis de la présence de ces bombardiers d'eau.

Une diffusion est prévue en début de saison estivale 2025 pour une meilleure visibilité auprès des visiteurs.

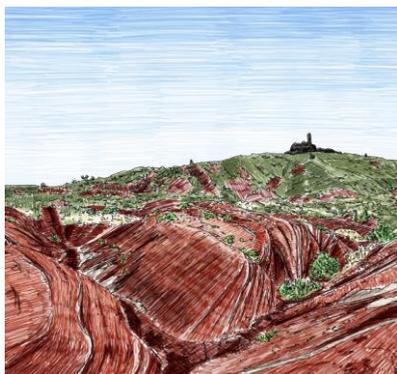
- **Stand du Grand Site**

A l'occasion des 50 ans du lac en 2019, le stand du Grand Site a été conçu pour sensibiliser le grand public à la préservation du paysage et de la biodiversité. Son contenu pédagogique aborde les thèmes phares du Grand Site : territoire, histoire, biodiversité, patrimoine, paysages, géologie, missions du Grand Site et les activités humaines qui y sont pratiquées (activités de loisirs, agriculture, etc.). Il a été conçu avec l'association d'éducation à l'environnement Demain La Terre ! Aujourd'hui, il doit être actualisé et adapté au nouveau périmètre. Le nouveau stand est attendu pour l'été 2025.

LA BIENNALE DU GRAND SITE POUR PARTAGER ET FEDERER

Lors de la rédaction de la candidature au label, les élus ont souhaité inscrire et pérenniser dans le calendrier local une fête, tous les deux ans comprenant des temps festifs de partage et des moments de travail (concertation, construction de projets avec les habitants...). Le but : valoriser les habitants et acteurs locaux autour du paysage qu'ils habitent et partager la démarche Grand site.

La première édition est lancée et aura lieu en 2025 : a été choisi la semaine du 24 au 28 septembre 2025 avec un temps fort le samedi 27 à Octon. Les membres de la commission Grand Site, réunis le vendredi 13 septembre 2024 à Clermont l'Hérault (une vingtaine de participants), travaillent sur l'organisation.



Grand Site SALAGOU - CIRQUE DE MOURÈZE

Paysages en partage
Avos agendas 2025

La Fête du Grand Site
du 24 au 28 Septembre 2025

ateliers, animations, spectacles

Habitants, partenaires, venez partager des moments conviviaux et échanger autour du projet Grand Site, des paysages et de l'esprit des lieux.

Temps fort le Samedi 27 : Rendez-vous à Octon en journée et soirée

Plus d'informations à venir grandsitesalagoumourèze.fr